

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL



Programme Agricole pour la Souveraineté Alimentaire Durable (2021-2025)

Rapport final

TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	7
2. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE SENEGALAISE	9
2.1. Analyse de l'environnement de la production	9
2.1.1. Etat des lieux sur les politiques.....	9
2.1.2. Réformes, mesures de transformation, incitations.....	10
2.1.3. Mécanisation agricole	11
2.1.4. Appui conseil, recherche, structuration des filières et financement des services agricoles 11	
2.1.5. Diagnostic de la gouvernance du sous-secteur de l'agriculture	13
2.2. Analyse des niveaux de production	14
2.2.1. Évolution de la production céréalière.....	14
2.2.2. Évolution de la production horticole	15
2.2.3. Évolution de la production d'arachide.....	15
2.2.4. Évolution de la production des cultures de diversification	15
2.3. Analyse des marchés des principaux produits agricoles.....	16
2.4. Analyse AFOM du secteur agricole	17
2.5. Enjeux et défis à l'horizon 2025	20
3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET LE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET OBJECTIFS DE PRODUCTION A L'HORIZON 2025	23
3.1. Vision de développement agricole.....	23
3.2. Objectif global	23
3.3. Objectifs spécifiques	23
3.4. Effets et impacts attendus	25
3.5. Objectifs de production des principales filières agricoles	25
3.6. Bénéficiaires	28
3.7. Articulation PASAD, PSE, PNIASAN, LPSDA, DPPD.....	29
4. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE	30
4.1. Stratégie d'amélioration et sécurisation de la base productive	30
4.1.1. Renforcement des aménagements des terres agricoles et gestion équitable du foncier 30	
4.1.2. Sécurisation du foncier	30
4.1.3. Amplification de la gestion durable des terres et amélioration de la fertilité des sols .31	
4.2. Stratégie de diversification des spéculations et systèmes de production agricole	31
4.2.1. Renforcement de la diversification agricole de façon inclusive	32
4.2.2. Valorisation des produits agricoles.....	34
4.2.3. Résilience face aux changements climatiques	34
4.2.4. Intensification de la production agricole.....	36
4.3. Stratégie de renforcement des services agricoles	39
4.3.1. Promotion du financement agricole durable et développement rural	39
4.3.2. Promotion de la structuration des filières et la mutualisation des organisations paysannes.....	39
4.3.3. Développement de la Recherche agricole	40

4.3.4.	Développement du conseil agricole et rural	41
4.3.5.	Développement de la formation agricole et rurale	42
4.4.	Stratégie d'amélioration de la gouvernance du secteur agricole	42
4.4.1.	Coordination administrative	42
4.4.2.	Renforcement du pilotage stratégique	43
4.5.	Mesures d'accompagnement prioritaires	45
5.	PILOTAGE ET SUIVI-EVALUATION	47
5.1.	Cadre institutionnel de pilotage, et de suivi-évaluation	47
5.1.1.	Comité de Pilotage du PASAD (COFIL_PASAD)	47
5.1.2.	Comité Technique du PASAD (CT_PASAD) ou Comité national de coordination et de suivi	47
5.1.3.	La Commission technique de suivi	47
5.1.4.	Comité régional de suivi de l'exécution	48
5.2.	Mécanisme de suivi évaluation	48
5.2.1.	Les indicateurs à renseigner	48
5.2.2.	La collecte, la remontée des données et la production de rapport	48
6.	COÛT ET FINANCEMENT DU PASAD	50
6.1.	Coût du PASAD	50
6.1.1.	Coût global du PASAD	50
6.1.2.	Répartition des coûts suivant les programmes et les actions	50
6.2.	Stratégie de financement	56
7.	RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	57

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Défis et enjeux du PASAD	20
Tableau 2 :	Objectifs d'emblavures et de productions à l'horizon 2025	26
Tableau 3 :	Répartition du coût global du PASAD par objectif	50
Tableau 4 :	Allocation des ressources par Programmes et actions	52
Tableau 5 :	Potentiels canaux de financement du PASAD	56
Tableau 6 :	Analyse des risques et mesures d'atténuation.....	57

Liste des sigles et abréviations

AFOM	Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASPRODEB	Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement par la Base
BFPA	Bureau de la Formation Professionnelle Agricole
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
CDI	Charte du domaine irrigué
CESE	Conseil Economique Social et Environnementale
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CNIA	Comité National Interprofessionnel de l'Arachide
CNIS	Cadre National d'Investissement Stratégique
COFIL	Comité de Pilotage
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CRES	Consortium pour la Recherche Economique et Sociale
CT	Comité Technique
DA	Direction de l'Agriculture
DAGE	Direction de L'Administration Générale et de L'Equipement
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DBRLA	Direction des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels
DER	Délégation générale à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes
DGPSN	Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
DHORT	Direction de l'Horticulture
DISEM	Division des Semences
DMER	Direction de la Modernisation de l'Equipement Rural
DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
ENSA	Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture
FADSR	Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEPROBA	Fédération des producteurs du bassin de l'Anambé
FNDASP	Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral
FONGIP	Fonds de Garantie des investissements Prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
GAR	Gestion Axées sur les Résultats
GDSP	Groupe de Dialogue Social et Politique
GDT	Gestion Durable des Terres
GIE	Groupement d'Intérêt Economique

INP	Institut Nationale de Pédologie
IPAR	Initiative Prospective Agricole et Rurale
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
LBA	La Banque Agricole
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
LPSDA	Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
MEFPAI	Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MJ	Ministère de la Jeunesse
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIA	Organisations Interprofessionnelles Agricoles
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisations des Nations Unies
OP	Organisations de Producteurs
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
PASAD	Programme Agricole pour la Souveraineté Alimentaire et l'Émergence
PAP2A	Plan d'actions Prioritaires Ajusté et Accélééré
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNDH	Programme National de Développement de l'Horticulture
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole de Sécurité Alimentaire et Nutrition
POAS	Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PIB	Produit Intérieur Brut
PSE	Plan Sénégal Emergent
PSSAR-SEN	Plan Stratégique de développement des Statistiques Agricoles et Rurales du Sénégal
PTBA	Programmes Techniques et Budgétaires Annuels
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAC	Revue Annuelle Conjointe
RB	Revue Biennale
RCSA	Revue Conjointe du Secteur Agricole
RESOPP	Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal
SAED	Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SEDAB	Sahélienne d'entreprise de distribution en agrobusiness
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIF	Système d'Information Foncier

SNCASP	Système National de Conseil Agrosylvopastoral
SNFAR	Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale
SNRASP	Système National de Recherches Agro-Sylvo-Pastorales
SRI	Système de Riziculture Intensive
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
SODEFITEX	Société de Développement des Fibres Textiles
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UGB	Université Gaston Berger de Saint-Louis
UADB	Université Alioune Diop de Bambey
USSEIN	Université du Sine Saloum El-Hâdj Ibrahima NIASS de Kaolack
UASZ	Université Assane Seck de Ziguinchor
VA	Valeur Ajoutée
VFS	Vallée du Fleuve Sénégal

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En prenant l'option de placer l'Agriculture au cœur du développement économique et social, à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), l'Etat du Sénégal a décidé de miser sur cet important levier dans sa volonté d'accélérer le rythme de croissance pour atteindre les objectifs macroéconomiques et l'émergence à l'horizon 2035. Pour opérationnaliser, dans les meilleurs délais, la vision et les orientations politiques du Président de la République, le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural (MAER) a élaboré et mis en œuvre, depuis 2014, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) et la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture (LPSDA) 2019-2023. Ces cadres stratégiques sont opérationnalisés par des projets et programmes inscrits dans les documents du budget-programme du cadre harmonisé de la gestion des finances publiques de l'UEMOA en vigueur depuis l'année budgétaire 2020.

Pour accompagner le développement du secteur agricole, l'Etat, les partenaires techniques et financiers injectent en moyenne 159 milliards par an dont 51% de ressources internes. Par ces efforts combinés de l'Etat et de ses partenaires, la sécurité alimentaire des ménages ruraux s'est sensiblement améliorée grâce à l'augmentation des productions de l'agriculture familiale et des revenus des ménages.

Aujourd'hui ces acquis risquent d'être compromis par des chocs extérieurs dont la pandémie de la Covid-19 qui menacent véritablement l'activité productive et économique dans le monde en général et au Sénégal en particulier, accentuant ainsi la vulnérabilité des femmes et des jeunes dans le monde rural.

Malgré l'augmentation des productions des principales cultures, le Sénégal doit recourir à l'extérieur pour satisfaire ses besoins alimentaires globaux, notamment pour le riz, le maïs, l'oignon, la pomme de terre, le blé, etc. Une des incidences de la Covid-19 est la certitude d'une sous production agricole au niveau mondial ou une priorisation par les principaux pays exportateurs de produits alimentaires, engendrant un déficit sans précédent pour les pays importateurs en denrées alimentaires de base, comme en atteste les études réalisées par l'organe onusien en charge de l'Agriculture et de l'alimentation (la FAO).

Dans le souci de contenir les impacts néfastes de la pandémie à coronavirus, de relancer les activités socio-économiques et de maintenir le pays sur la trajectoire d'émergence initialement adoptée, le Gouvernement du Sénégal a pris l'option de mettre en œuvre le Programme de résilience économique et sociale (PRES) et d'ajuster le Plan d'Actions prioritaires (PAP) de la phase 2 du PSE en un Plan d'action Prioritaire Ajusté et Accéléré (PAP2A).

Les enjeux du PAP 2A, volet agricole sont l'accélération de la souveraineté alimentaire du Sénégal par le renforcement de l'autonomie en produits de base.

Conscient du rôle important qui lui revient dans la mise en œuvre du PAP 2A, le MAER a engagé un processus de formulation d'un **Programme Agricole de Souveraineté Alimentaire et Durable (PASAD) comme levier d'action de la politique sectorielle**, avec les orientations suivantes :

- Soutenir la base productive par la maîtrise de l'eau, la gestion durable des terres et la réalisation d'infrastructures hydro-agricoles ;
- Orienter la recherche agricole pour contribuer à la souveraineté alimentaire ;
- Augmenter les productions céréalières ;
- Augmenter et diversifier les productions horticoles ;

- Développer la filière arachidière et renforcer sa compétitivité ;
- Développer la filière cotonnière et renforcer sa compétitivité;
- Réduire les pertes post récoltes ;
- Renforcer la mécanisation ;
- Repenser le financement du secteur agricole, en le rendant plus efficace et équitable

Sous ce rapport, le document du PASAD est structuré en six parties qui sont (i) l'analyse diagnostique stratégique du secteur afin d'identifier les atouts ou les forces, les contraintes ou les faiblesses, les opportunités à saisir, les menaces à atténuer et les défis à relever, (ii) les orientations stratégiques pour le développement agricole, le renforcement de la relance post-covid à l'horizon 2023 et les objectifs de production (iii) la stratégie de mise en œuvre (iv) le pilotage et le suivi-évaluation, (v) le coût et le financement du PASAD et (vi) les risques et les mesures d'atténuation.

2. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE SÉNÉGALAISE

2.1. Analyse de l'environnement de la production

2.1.1. Etat des lieux sur les politiques

Le MAER a été à l'origine d'orientations diverses sur les politiques et cadres de développement de l'agriculture sénégalaise durant ces dernières années. On peut retenir les suivantes :

Loi d'orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP 2004-2024), cadre de développement de l'agriculture sénégalaise sur 20 ans ...

L'Etat du Sénégal s'était engagé au début des années 2000, dans l'élaboration d'une politique de réforme et de modernisation de l'agriculture à travers un processus inclusif de formulation de la LOASP. qui couvre l'ensemble des activités économiques en milieu rural. Toutefois, l'absence de compromis entre les acteurs sur certains aspects majeurs de la LOASP notamment sur le foncier, l'application sélective des dispositions de la loi par l'État, la déficience dans la fonctionnalité de certains dispositifs notamment le Conseil Supérieur d'orientation Agro-Sylvo-pastorale, le déficit de moyens de certains groupes thématiques, la faible implication des autres catégories d'acteurs durant la phase de mise en œuvre semblent expliquer le bilan contrasté de la mise en œuvre de la LOASP au Sénégal.

LPSDA (2019-2023), un instrument de stratégie sectorielle et cadre de référence

La MAER a adopté la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture (LPSDA) en fin 2018. Instrument de stratégie sectorielle, la LPSDA sert de cadre de référence aux différents acteurs et permet de traduire et de donner un contenu opérationnel aux décrets portant attributions aux ministères. Elle constitue aussi un préalable important pour le passage de la logique du budget de moyens au budget orienté vers les résultats et la mesure de la performance de l'action publique.

PRACAS (2014-2017), volet agricole du PSE, pour une transformation structurelle de l'agriculture ...

Le Sénégal a adopté en 2014 son document de référence pour le développement économique et sociale en l'occurrence le Plan Sénégal Emergent (PSE). Pour son opérationnalisation dans le secteur agricole, le MAER a mis en œuvre, de 2014 à 2017, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS). Avec comme vision « Construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable », le PRACAS a mis l'accent sur l'émergence d'une agriculture capable de : (i) nourrir au mieux et durablement, sur une base endogène, les populations, (ii) tirer profit des avantages du commerce international, (iii) sécuriser et augmenter les revenus des ruraux, (iv) procurer aux ruraux des emplois agricoles et non agricoles, (v) gérer durablement les ressources naturelles, et (vi) améliorer l'état nutritionnel des populations.

Le PRACAS a abordé des problématiques, tout aussi complexes que structurelles, en capitalisant les importants atouts et opportunités du secteur. Cette politique s'est ainsi fondée sur le constat (i) de la disponibilité d'importantes ressources humaines dotées d'une "solide tradition agraire" et fortes d'une bonne "technicité", (ii) de la présence d'un système performant de services d'appui (recherche, conseil) fournis par des cadres et experts de haut niveau, (iii) de l'existence d'organisations de producteurs dynamiques et diversifiées, (iv) d'un développement progressif d'infrastructures de base (aménagements hydro agricoles, pistes de production), (v) d'un accès croissant au marché régional, et (vi) du développement continu des maillons de la transformation et de la distribution des produits agricoles.

A cet effet, le PRACAS a adopté une "approche filière" essentiellement axée sur (i) la facilitation de l'accès aux intrants et équipements agricoles, (ii) l'élargissement des aménagements hydro agricoles tant au niveau des vallées fluviales que des bas-fonds secondaires, (iii) la fourniture d'un appui technique aux producteurs et transformateurs (innovations techniques et transferts de technologies), ainsi que (iv)

la formation et le renforcement des capacités desdits acteurs. Ces actions entrent dans le cadre d'une stratégie articulée autour des cinq (5) axes suivants : l'intensification des productions agricoles, la maîtrise de l'eau, la recherche agricole-formation-conseil agricole et rural, la valorisation et la mise en marchés des produits agricoles, la gestion de la qualité.

L'approche filière susmentionnée a amené à déployer ces axes en fonction des spécificités de chacune des spéculations jugées prioritaires et des terroirs. Le PRACAS avait retenu quatre filières : le riz, l'oignon, l'arachide, les fruits et légumes de contre saison.

2.1.2. Réformes, mesures de transformation, incitations

Pour assainir l'environnement de la production et rendre attractif le secteur agricole, l'Etat a pris ces dernières années, une batterie de réformes, mesures de transformation et incitations. Il s'agit :

- Subvention de semences et d'engrais avec une rationalisation suivant une politique de ciblage des bénéficiaires (Programme SMS « E-intrant ») ;
- Subvention du matériel agricole à hauteur de 70% pour le petit matériel et 60% pour les tracteurs ;
- Suspension de la taxe sur l'exportation de l'arachide ;
- Accompagnement de l'autonomisation des coopératives et des privés à produire et à diffuser des semences certifiées ;
- Utilisation stricte de variétés hâtives et adéquates au maximum à la topo-séquence (riziculture pluviale stricte).
- Restructuration et optimisation des performances de la filière arachide ;
- Encadrement très rapproché des opérateurs pour le respect des mesures phytosanitaires ;
- Renforcement de la surveillance de la qualité phytosanitaire des produits agricoles à l'exportation ;
- Signature d'une Convention entre la CNCAS et le MAER pour faciliter l'acquisition du matériel aux producteurs ;
- Equipement de laboratoires existants afin qu'ils accompagnent les programmes de reconstitution du capital semencier ;
- Contractualisation tripartite SODAGRI – FEPROBA – SEDAB pour une monétarisation de la production ;
- Consolidation des dispositifs de concertation et de programmation des activités de recherche, de manière à établir des protocoles performants ;
- Renforcement des capacités des services de contrôle et de certification ;
- Etc.

Ces mesures incitatives ont impacté la production, le renforcement d'organisations professionnelles agricoles, la commercialisation des produits agricoles, le financement public de l'agriculture, la gouvernance du secteur, le développement de l'industrie semencière, la formation professionnelle des producteurs, les technologies améliorées, entres autres. Elles ont entraîné :

- Augmentation de la productivité et des productions ;
- Amélioration de la couverture des besoins alimentaires ;
- Augmentation des revenus des producteurs ;
- Amélioration des services socioéconomiques offerts aux exploitations familiales et entreprises agricoles ;
- Respect des normes SPS, conquête de nouveaux marchés, Augmentation des produits de qualité consommables

- Amélioration de l'efficacité du soutien budgétaire à la production agricole
- Reconstitution du capital semencier certifié
- Autonomisation des acteurs du secteur agricole
- Augmentation des exportations de produits agricoles
- Facilitation de l'acquisition du matériel aux producteurs

2.1.3. Mécanisation agricole

Une stratégie de promotion de la mécanisation agricole, en articulation avec les objectifs nationaux de production, a été déclinée et mise en œuvre. Elle a donné d'importants résultats mais a rencontré beaucoup de contraintes qui devront être levées dans le cadre de la mise en œuvre du présent programme.

L'agriculture sénégalaise est caractérisée par un faible taux de mécanisation et des pratiques agricoles encore traditionnelles (fort recours à l'énergie humaine et animale, usage de petits matériels). En effet, l'émiettement du domaine agricole avec des exploitations de type familial de subsistance ne favorise pas l'utilisation d'équipements lourds. Les exploitations agricoles utilisent le plus souvent le petit matériel houe sine, houe occidentale, daba, kadiandou dans le sud etc.

La décennie 2012-2021 a vu la redynamisation de la mécanisation agricole au Sénégal qui s'est traduite par d'importantes acquisitions de matériels de culture attelée (plus de 77 000 unités) et motorisés (près de 9 000 unités dont plus de 2 000 tracteurs). L'augmentation du parc de matériels de traction animale et l'introduction de matériels motorisés ont impacté positivement les performances de l'agriculture sénégalaise ces dernières années.

Cependant dans les zones de culture irriguée et de rente (vallée du fleuve et l'Anambé) l'utilisation de motoculteurs et tracteurs est de plus en plus remarquée.

Par ailleurs, malgré les efforts consentis par l'Etat pour équiper les producteurs, avec des subventions de 70 % pour le matériel de culture attelée et 60 % pour les équipements motorisés, le matériel agricole reste cher et l'accès difficile. Les exploitations pour y accéder sont obligées de les acheter de façon collective ou de les louer.

2.1.4. Appui conseil, recherche, structuration des filières et financement des services agricoles

2.1.4.1. *Financement des services agricoles*

Sur demande des acteurs du monde rural, l'état du Sénégal avec l'appui des partenaires techniques et financiers a mis en place des instruments et mécanismes financiers pour le financement des activités de services agricoles. Il s'agit du : Fonds National de Recherche Agricole et Agro-Alimentaire (FNRAA - Décret n° 99-85 du 4 février 1999) pour le financement de la recherche agro-sylvo-pastorale ; Fonds National de Développement Agro-sylvo-pastoral (FNDASP-article 72 de la LOASP) ; Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural (FADSR-article 73 de la LOASP) ; Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) ; Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP) et Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS), et la Banque Agricole (ex CNCAS).

Le financement des services agricoles a permis (i) de générer des techniques et innovations technologiques, (ii) de diffuser des technologies, (iii) de former les acteurs des chaînes de valeur agricoles sur diverses thématiques, (iv) de structurer et restructurer des filières en organisations interprofessionnelles agricoles et de faire un appui institutionnel aux OP, OPA et filières. Les changements induits par le financement des services agricoles sont entre autres, (i) l'utilisation des techniques et innovations technologiques générées par la recherche et diffusées par les structures de

conseil et de formation agricole et rurale, (ii) l'augmentation des rendements et de la production et (iii) la réduction des pertes post-récolte.

. Le déficit de moyens financiers alloués au financement des activités des services agricoles est une entrave à la prise en charge des problématiques et demandes de recherche, de conseil agricole, formation et d'appui institutionnel y compris la structuration des filières en organisation interprofessionnelle agricole, exprimées par l'Etat et les acteurs des chaînes de valeurs agricoles. Cette distorsion, limite non seulement la valorisation et la durabilité des investissements faits sur les intrants agricoles, mais aussi les performances réalisées par le sous-secteur de l'agriculture en termes de rendement et de production.

2.1.4.2. Conseil agricole

Le conseil agricole est assuré par différentes structures publiques et privées notamment l'Agence Nationale de Conseil agricole et rural (ANCAR), la Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX), la Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta (SAED), la Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI), les Directions techniques, les projets et programmes, les Organisations interprofessionnelles agricoles, les réseaux d'organisations de producteurs et les plateformes (RESOPP, ASPRODEB, etc.), les ONG etc. Ces structures assurent particulièrement le transfert des innovations technologiques générées par la recherche vers les producteurs, la diffusion à grande échelle des technologies de production et de post-récoltes éprouvées, la maîtrise des itinéraires techniques culturaux, la valorisation des facteurs de production, la promotion pour l'utilisation et l'adoption des technologies diffusées. Le conseil agricole a joué un rôle essentiel dans l'utilisation des technologies générées et éprouvées, l'utilisation des bonnes pratiques de production et post-récolte, l'amélioration de la qualité des produits horticoles, la valorisation des intrants agricoles et l'augmentation des rendements et de la production.

Toutefois, le conseil agricole fait face à plusieurs contraintes dont : i) la faible couverture des zones de production par un dispositif de conseil de proximité ; ii) l'absence des moyens alloués au financement des activités de conseil ; iii) le déficit de ressources humaines qualifiées pour répondre à la demande ; iv) l'absence de programmes de formation et de mise à niveau des agents des structures de CAR ; v) le déficit de ressources pour le fonctionnement des structures ; vi) le déficit de maîtrise des itinéraires techniques par les producteurs notamment pour les spéculations horticoles ; vii) le faible niveau de formation et de qualification des exploitants agricoles, etc.

2.1.4.3. Recherche agricole

La recherche agricole est assurée par des structures publiques et privées comme l'ISRA, l'ITA, l'INP, le CSE, l'ENSA, les universités (UCAD, UGB, USSEIN, UASZ, UADB, etc.), les Think Tanks et centres de recherches (IPAR, CRES), etc.

Au cours des dix dernières années, la recherche a mis au point ou amélioré plusieurs technologies utilisables par les populations. Ces résultats de recherches ont permis de fournir des informations précises et d'améliorer la prise de décision basée sur des données probantes.

Les recherches en productions végétales ont permis de maîtriser la multiplication in vitro et d'améliorer sensiblement la productivité de spéculations à haute valeur ajoutée, mais aussi à forte valeur nutritive telles que le manioc, la patate douce à chair orangée, l'ananas (variété Cayenne Lisse) et la banane (variétés Grande naine, Robusta, Williams et Poyo). De même, les travaux sur la fertilité des sols ont abouti à la mise au point d'un kit de diagnostic de la fertilité. La mise à jour des doses d'engrais est assez avancée pour une très grande partie des zones agro-écologiques du pays. La recherche variétale tenant compte des contraintes biotiques et abiotiques est également riche de plusieurs résultats

diffusables. D'importantes avancées sont notées dans la mise au point de nouvelles variétés de riz, de mil, de sorgho, de niébé et d'arachide, de légumes (tomate, oignon, patate douce, haricot vert), de fonio et de blé. La liste des insectes (nuisibles ou utiles) dans les principaux agrosystèmes est mise à jour, une technique de lutte contre la chenille mineuse de l'épi du mil (*Heliocheilus albipunctella*) est mise au point et deux nouvelles méthodes de lutte contre *Striga hermonthica* ont été transférées en milieu paysan.

Les recherches en sciences sociales ont permis de fournir des données importantes sur le fonctionnement et la dynamique des exploitations agricoles familiales, les changements climatiques, la professionnalisation des marchés et la régulation des filières, la gestion et la gouvernance des ressources naturelles et foncières, les impacts des innovations technologiques, etc.

Malgré ces avancées, le dispositif de recherche du Sénégal est encore confronté à de nombreuses contraintes notamment (i) la faiblesse des ressources financières et humaines allouées ; (ii) les difficultés de coordination des activités du secteur public avec celles des institutions privées et ; (iii) la faiblesse des mécanismes et dispositifs de pré-vulgarisation de transfert et de diffusion des technologies et de mise à l'échelle des innovations et des bonnes pratiques ; (iv) la faible coordination entre les différents systèmes (SNRASP, SNCASP et SNFAR) ; v) la faible prise en compte de la demande des acteurs dans les initiatives de recherches ; (vi) l'inexistence d'études sur les transitions alimentaires et leur impact sur le développement des maladies chroniques non transmissibles d'origine alimentaire ; et (vii) l'absence des moyens alloués au financement des activités de recherches dans le budget de l'Etat.

2.1.4.4. Structuration des filières

En ce qui concerne la structuration des filières, la mise en place d'interprofessions sur plusieurs filières (riz, tomate industrielle, manioc, oignon, arachide, banane, mangue, maïs, anacarde, patate douce, pomme de terre, chou, carotte, etc.) et des tables filières est assurée par divers programmes et projets et le FNDASP. La structuration des filières en OIA a permis d'améliorer le niveau d'organisation, la gouvernance des filières en les dotant d'instruments de pilotage notamment le manuel des procédures, le plan stratégique, le statut et les règlements intérieurs et un plan de formation. Cet appui a amélioré leur fonctionnement et l'offre de service aux membres notamment l'intermédiation pour l'accès aux crédits, aux intrants et la commercialisation, la représentation et la défense des membres.

Cependant, ces OIA sont confrontées aux défis suivants : i) l'absence de reconnaissance juridique ; ii) le processus de structuration qui ne garantit pas la représentativité et la légitimité ; iii) le déficit de fonctionnement et de gouvernance de certaines interprofessions ; iv) les faibles moyens des OIA pour prendre en charge leur fonctionnement et le financement des services agricoles (recherche, formation, conseil agricole et les services à leurs membres) ; v) le déficit de mécanismes de prélèvement tel qu'édicte par la LOASP ; vi) le faible niveau de représentation des femmes et des jeunes dans les instances de décision des OIA.

Les initiatives soutenues par le MAER à travers les projets et programmes mais aussi les faitières et plateformes ont contribué à la mise en place d'OPA dans les maillons de la production, la transformation et la commercialisation (coopératives, GIE et associations, etc.)

Cependant, les contraintes identifiées sont : faible niveau d'organisation et de gouvernance des OPA ; faible niveau d'organisation et de gouvernance des OPA ; déficit dans l'autonomisation des OPA ; statut des OPA peu favorable à l'accès au crédit ; les statuts de bon nombre d'OPA ne sont pas en règle avec les textes de l'OHADA.

2.1.5. Diagnostic de la gouvernance du sous-secteur de l'agriculture

2.1.5.1. Pilotage, coordination et suivi-évaluation

La problématique de la coordination et du pilotage se pose dans un contexte général marqué par des préoccupations majeures liées à la participation de tous les acteurs notamment le secteur privé, à la mobilisation et à l'absorption des ressources et à la faiblesse du système de suivi-évaluation (SIMAER). La faible participation et l'implication des acteurs (Gouvernement, collectivités locales, secteur privé, organisations paysannes, partenaires au développement) à toutes les étapes du processus de planification de mise en œuvre et d'évaluation des politiques agricoles sont des défis majeurs du pilotage, de la coordination et du suivi-évaluation.

Un système de suivi-évaluation informatisé est mis en place à la dernière année de la mise en œuvre du PRACAS I (SIMAER). Celui-ci peine à être fonctionnel pour alimenter les prises de décisions aux différents niveaux stratégiques. En effet ce système devrait être complété par l'élaboration d'un cadre de mesure adossé à la LPSDA, des mises à jour du manuel des procédures de l'application informatique (SIMAER), une mise en cohérence avec la matrice du DPPD. Il nécessite également une formation des acteurs et des moyens financiers pour son opérationnalisation.

2.1.5.2. Diagnostic genre du secteur agricole

Le MAER s'est engagé à renforcer la prise en compte des inégalités de genre et à promouvoir l'autonomisation des femmes dans le secteur agricole. Des avancées en faveur de l'équité et de l'égalité de droits des hommes et des femmes dans le secteur agricole sont notées. Il s'agit entre autres de : i) la mise en place de la Cellule genre et équité ; ii) la prise en compte du genre dans les documents de politiques (LOASP, LPSDA et PRACAS) ; iii) la production annuelle du rapport budgétaire genre ; iv) l'existence de projets/programmes sensibles au genre, propulseurs d'avancées significatives dans le secteur agricole ; v) l'existence d'outils de facilitation pour l'accès des femmes au foncier (POAS) ; vi) l'existence de mesures incitatives en faveur de l'accès des femmes aux facteurs de production, aux instances de décision et de gestion avec des quotas consacrés aux femmes et aux jeunes (cf. circulaire MAER du 05 juin 2018 relative à la réduction des inégalités de genre au niveau des activités agricoles), etc.

Malgré ces avancées, des contraintes majeures à l'effectivité du genre et de l'inclusion dans le secteur de l'agriculture sont identifiées. Ces contraintes concernent : i) la faible prise en compte du genre dans les textes organiques du MAER ; ii) la faible sensibilité genre de la gestion des ressources humaines ; iii) l'inégalité dans la représentation par sexe à tous les niveaux d'intervention du MAER ; iv) la compréhension mitigée du genre par la majorité du personnel ; v) la faible maîtrise des techniques et outils de l'approche genre ; vi) la faible sensibilité genre du système de planification et des instruments de mise en œuvre du MAER ; vii) le faible accès des jeunes filles et des femmes dans les métiers de l'agriculture ; viii) la persistance de goulets d'étranglement à l'autonomisation durable des femmes, notamment un accès non équitable aux facteurs et moyens de production, une forte influence du contexte socioculturel, un taux élevé d'analphabétisme chez les femmes, une surcharge du travail domestique, une augmentation des charges familiales qui limite la capacité d'épargne.

2.2. Analyse des niveaux de production

2.2.1. Évolution de la production céréalière

La production céréalière a enregistré sur la période 2010-2020 une croissance de 142% passant de 1 502 517 tonnes, en 2010 à 3 640 545 tonnes, en 2020. La production du riz paddy est en nette augmentation, passant de 338 771 tonnes en 2010 à 1 349 723 tonnes en 2020. Celle du mil est instable car enregistrant une progression irrégulière mais on note tout de même une augmentation de 40,7% par rapport à 2010 pour s'établir à 1 144 855 tonnes en 2020. Quant à la production du maïs et du sorgho, elles restent dans la même dynamique sur la période : la production du maïs est passée de 186 511 tonnes

en 2010 à 761 883 tonnes en 2020, tandis que celle du sorgho est passée de 162 599 tonnes à 377 323 tonnes sur la même période, soit plus qu'un doublement de la production.

Ces évolutions notoires sont imputables à la fois à l'amélioration des rendements ou à l'augmentation des superficies, selon le cas : si le rendement du mil s'est amélioré de 42% de 2010 à 2020, la superficie cultivée ne s'est accrue que de 1% sur la période. Par contre, l'accroissement de la production du sorgho est dû à des superficies qui ont doublé sur la période, le rendement étant resté presque inchangé. L'augmentation de la production du maïs s'explique par une amélioration du rendement de 79% mais aussi par une augmentation de plus de 100% des superficies. C'est presque le même constat qui est fait pour le riz qui a connu une légère amélioration du rendement, passant de 3149kg/ha en 2010 à 3575,8 kg/ha en 2020, mais aussi par un doublement des superficies cultivées.

2.2.2. Évolution de la production horticole

Le sous-secteur de l'horticulture attire de plus en plus le secteur privé national et l'agrobusiness étranger, notamment dans le financement et la commercialisation et joue un rôle essentiel dans la création d'emplois et de richesses.

Pour les légumes, la production a connu une nette évolution depuis 2010. En effet la production totale des légumes est passée progressivement de 640 000 tonnes en 2010 à 1 349 016 tonnes en 2019, soit une augmentation de 100,1%. Cette production est tirée en grande partie par l'oignon qui représente environ 33% de la production totale en 2019. Si l'oignon connaît une meilleure performance sur la dernière année, l'ensemble des productions enregistrent aussi une nette amélioration sur la période.

Outre l'oignon, la performance s'explique aussi par celle des filières pomme de terre et patate douce. En effet, la production de pomme de terre a été triplée pour s'établir à 158 875 tonnes en 2019 et celle du haricot vert a augmenté de 50% pour s'établir à 20 879 tonnes. Toutefois, il faut souligner une baisse progressive de la production de la tomate (industrielle et cerise), passant de 110 000 tonnes en 2010 à 73047,6 tonnes en 2019.

S'agissant des fruits, la production de mangue représente un peu plus de 47% de la production totale de fruits en 2019 et est estimée à 275440 tonnes. Comparée à l'année précédente, cette production de mangue a représenté 52,6% de la production de fruits, ce qui dénote une baisse due en partie à des problèmes phytosanitaires (surtout la mouche des fruits) et un déficit en capacité de conservation.

2.2.3. Évolution de la production d'arachide

L'arachide constitue la première culture industrielle au Sénégal. Elle figure parmi les produits les plus exportés et pèse sur la balance commerciale. La production arachidière s'établit à 1 797 486 tonnes en 2020 soit une hausse de 26,4% par rapport à la campagne agricole précédente et de 39,7% sur la période 2010-2020. Cette même tendance s'est maintenue sur les rendements qui passent de 1279 kg/ha en 2019 à 1467 kg/ha en 2020. Cette dynamique à la hausse est également notée au niveau des superficies emblavées qui sont passées de 1 110 934 ha en 2019 à 1 225 081 ha en 2020.

2.2.4. Évolution de la production des cultures de diversification

Le Manioc : il est produit sur l'ensemble du territoire national excepté Kédougou. En 2019, Les productions les plus importantes ont été enregistrées dans les régions de Thiès, Kaolack, Diourbel et Louga qui ont contribué à plus de 88% de la production nationale. La production de manioc a connu des augmentations au cours de la période avec des bonds enregistrés entre 2014 et 2020 faisant passer cette production de 258 446 tonnes à 1 346 474 tonnes. Les performances de cette filière pourraient à coup sûr contribuer de façon significative à la sécurité alimentaire grâce à la transformation.

La Pastèque : tout comme le manioc, la pastèque est cultivée sur l'ensemble du territoire national excepté Kédougou. En 2019, les productions les plus importantes ont été enregistrées dans les régions de Kaolack, de Kaffrine et Louga qui contribuent à plus de 66% de la production nationale. La production de pastèque a connu, sur la période, une hausse remarquable de 312%.

Le Niébé : le niébé est cultivé sur l'ensemble du territoire national. La production de niébé a connu des augmentations au cours de la période avec une hausse de 38% entre 2019 et 2020. Les superficies destinées à la culture du niébé ont plus que doublé sur la période 2010-2020.

Le Sésame : le sésame est cultivé sur l'ensemble du territoire national excepté Dakar, St louis, Matam et Kédougou. Les zones de forte production se trouvent dans les régions de Sédhiou, Fatick, Tambacounda et Kaffrine avec plus de 87% de la production nationale en 2019. La production a connu une hausse de 31% par rapport à 2018.

2.3. Analyse des marchés des principaux produits agricoles

Des changements profonds ont été observés dans l'aval des principales filières agricoles. Le riz est maintenant présent sur les marchés urbains, des gains substantiels sont obtenus dans la couverture des besoins d'oignons et de pommes de terre tandis que la mangue continue sa progression dans les marchés d'export. La commercialisation de l'arachide connaît des fluctuations influencées par la présence ou non des opérateurs chinois et les incitations et autres mesures de régulation prises.

- **Amélioration de la mise en marché des céréales.** L'émergence et la mise à l'échelle de nouveaux modèles de contractualisation dans les chaînes de valeur riz, maïs et mil, les progrès réalisés dans la gestion de la qualité (bonnes pratiques agricoles), et la promotion d'un financement intégré ont favorisé une forte hausse des volumes de céréales mis sur le marché. Le financement intégré du riz qui lie le remboursement des crédits aux agriculteurs à l'activation de lignes de crédit aux transformateurs industriels, articulé à un nantissement et au contrôle des stocks de céréales, a favorisé une croissance soutenue du financement, amélioré le taux de recouvrement par les banques et renforcé la compétitivité du riz du Sénégal face aux importations. Sur le maïs, la Fédération des producteurs de maïs du Saloum (FEPROMAS), outre la prise en charge des approvisionnements (semences, engrais), négocie régulièrement avec ses banques des lignes de crédit de commercialisation pour acheter la production des membres, rembourser leurs crédits et commercialiser sur le marché de gros. Bien que moindres, des progrès sont notés dans l'aval de la filière mil où de gros investissements ont été réalisés pour la production de farine de mil, une matière première essentielle dans la fabrication de plusieurs produits alimentaires. Tous ces progrès sont encore insuffisants, vu le poids actuel des importations de produits alimentaires sur la balance commerciale.

- **Hausse du niveau de couverture des besoins d'oignons et de pomme de terre.** Cette dernière décennie, les mesures de régulation (interdiction d'importer à des moments clés) combinées aux incitations à la production (subventions aux intrants) en faveur de la production d'oignons et de pomme de terre ont permis à ces deux produits d'assurer une couverture respectable des besoins du pays, fluctuant entre 7 et 9 mois par an. En dépit des progrès, les problèmes de mise en marché sont récurrents. Les problèmes de planification et l'insuffisance des infrastructures de conservation, de stockage et de conditionnement constituent une forte contrainte, exposent les petits producteurs à des risques financiers et économiques et plombent les performances du secteur. La présence récente de gros producteurs (agrobusiness) introduit une autre complexité et appelle à une meilleure organisation des acteurs tenant compte des différents intérêts et pouvoirs.

- **Regain du marché export des produits horticoles (mangue, maïs doux, tomate cerise).** Les performances des exportations horticoles constituent un des succès de l'agriculture. Depuis plusieurs années, les exportations de mangue, de maïs doux, tomate cerise et de melon sont en progrès. Pour la mangue, le marché européen offre un créneau unique même si la mouche des fruits représente une menace permanente à la viabilité de ce circuit. Les Niayes exportent l'essentiel de la mangue sénégalaise mais il existe une énorme marge de progrès, si les investissements adéquats sont réalisés en Casamance. Sur les autres produits horticoles (maïs doux, melon, pastèque, tomate cerise), les résultats sont surtout imputables aux investissements de l'agrobusiness, particulièrement dans la région de Thiès.

- **Instabilité des marchés arachidiers.** Du fait des importants soutiens reçus (subvention semences, engrais, soutien au prix producteurs), la filière arachide affiche souvent des niveaux de production appréciables. Mais la récurrence des difficultés de commercialisation constitue un facteur d'instabilité pour les différents acteurs. Chaque année, la présence ou non des Chinois sur le maillon export des graines, influe fortement sur les prix aux producteurs proposés et structure la campagne de commercialisation. En général, une présence des Chinois accroît la compétition avec les huiliers et autres acheteurs, tire les prix à la hausse au profit des producteurs et impacte négativement les huiliers. A contrario, leur absence induit des prix plus bas, souvent en deçà des prix décidés par l'Etat. Ces incertitudes sont préjudiciables aux acteurs privés et empêchent des décisions d'investissement conséquents sur le moyen et long terme.

2.4. Analyse AFOM du secteur agricole

<u>Atouts/Forces</u>	<u>Faiblesses</u>
<p>La dynamique de modernisation de l'agriculture, notamment l'agro-business développé dans les zones agro-écologiques de la vallée du Fleuve Sénégal, des Niayes, au niveau des vallées et bas-fonds des zones centre, sud et est et du bassin de l'Anambé mais aussi à travers les fermes agricoles surtout en zone continentale non pourvue de cours d'eau.</p> <p>La diversité de produits agricoles : riz, canne à sucre, tomate (destinées aux agro-industries), produits horticoles (fruits et légumes) destinés à l'approvisionnement du marché national (pomme de terre, oignon, carotte,.) et à l'exportation (haricot vert, mangue, melon, pastèque, tomate cerise, maïs doux, courge,.), grandes cultures (mil, sorgho, maïs, riz pluvial, arachide, coton, sésame, etc.).</p> <p>Le dispositif de recherche et de conseil agricole pour soutenir une agriculture productive, compétitive et durable : une expérience longue de plusieurs décennies de recherche et de conseil agricole menée principalement par l'ISRA, l'INP, l'ANCAR, l'ASPRODEB, le RESOPP, DPV, les privés etc. Avec des résultats importants en termes de paquets technologiques, de Variétés de semences performantes, de cartes variétales, de techniques culturales innovantes, de techniques de restauration des terres dégradées, de techniques</p>	<p>Déficit structurel :</p> <p>(i) en infrastructures économiques, faible utilisation d'intrants, niveau d'équipement faible, niveau de financement faible et peu approprié, vétusté et insuffisance des infrastructures, faible niveau de productivité</p> <p>(ii) faible niveau de qualification des producteurs : insuffisance de formation des petits producteurs, non-respect des procédures et des doses de traitement ou de fertilisation, absence de contrôle ou de certification des produits agricoles destinés au marché intérieur ;</p> <p>(iii) faible niveau d'organisations des acteurs au niveau des coopératives agricoles et des organisations interprofessionnelles agricoles (OIA) autour des filières ;</p> <p>(iii) faible niveau de financement des programmes de services agricoles et structures chargées de la mise en œuvre des services agricoles : insuffisance des moyens alloués aux programmes de services agricoles (recherche, formation, conseil agricole et rural, diffusion de technologies, structuration et gouvernance des filières).</p> <p>Une base productive vulnérable : difficultés d'accéder à l'eau, faible accès des femmes et des jeunes aux facteurs et moyens de production, dépendance vis-à-vis du climat, insuffisance des aménagements hydro-agricoles.</p>

<p>de protection des cultures plus respectueuses de l'environnement et de la santé etc..</p>	<p>Défaillances dans le pilotage sectoriel : (i) instabilité institutionnelle ; (ii) insuffisance du cadrage stratégique notamment dans l'élaboration des politiques, le contrôle et le suivi-évaluation de leur mise en œuvre ; (iii) insuffisance dans la prise en charge de certaines missions fondamentales dont celle liée au système de collecte et de traitement de données statistiques pour les productions agricoles (moyens inexistantes et faible expertise) ; faible prise en compte du genre dans les statistiques agricoles (Production, intrants et équipements subventionnés...) ; (iv) faiblesse voire absence de mécanismes de gestion du risque ; (v) vieillissement, faible motivation des agents du Ministère de l'agriculture ; (vi) faible présence de femmes dans les structures techniques ; (vii) inadéquation de la politique foncière ; (viii) absence de Fonds d'entretien et de maintenance des infrastructures rurales de retenus d'eau productive et de stockage des produits agricoles.</p> <p>Manque de compétitivité, induit par la faiblesse des investissements dans la maîtrise de l'eau (forte dépendance à la pluviométrie), inadéquation du système financier pour le monde agricole ; sous-équipement des exploitations agricoles ; sous-équipement en unités de transformation des produits agricoles; faible utilisation des engrais et difficultés d'accès au crédit, surtout pour les femmes ; défaillance des systèmes d'approvisionnement et de distribution des intrants ; défaillance du système de commercialisation des produits agricoles.</p> <p>Faible motivation du personnel, engendrant des départs massifs des cadres</p> <p>Absence de moyens logistiques et financiers (pas de dotation budgétaire) pour faire un recensement de L'agriculture.</p> <p>La faiblesse des investissements du privé dans le secteur agricole.</p> <p>Manque de programmation spécifique pour le sous-secteur horticole (défaut de Programme Horticole Annuel) pour une meilleure prise en charge, un suivi rapproché et un encadrement des producteurs sur les technologies innovantes de production, de conditionnement, de stockage et de commercialisation.</p>
<p><u>Opportunités</u></p>	<p><u>Menaces</u></p>
<p>Potentialités : ressources en eaux de surface et sous-terraines, en terres cultivables, et irrigables, disponibilité de ressources</p>	<p>Instabilité des prix et dégradation de la valeur à l'exportation de certains produits : fluctuations et</p>

humaines qualifiées et expérimentées, émergence de dynamiques d'acteurs avec une forte volonté de professionnalisation : organisations de producteurs (plateformes, coopératives, syndicats, Interprofessions, etc.) de plus en plus actives et au fait des problèmes.

Disponibilité importante de Ressources naturelles (en vallées et bas-fonds, eau de surface et souterraine en abondance et de surfaces de terres cultivables étendues) : dont l'exploitation rationnelle devrait permettre de sécuriser les activités agricoles
Développement des systèmes financiers décentralisés, d'assurance et densification de réseaux de la Banque Agricole.

Existence d'autres mécanismes de financement adaptés tels que le FADSR, la DER pouvant se traduire par des alternatives intéressantes d'offre de produits et services financiers adaptés aux besoins de l'activité agricole.

Position géographique stratégique du Sénégal : traduite par des avantages comparatifs dans l'accessibilité à différents marchés de la sous-région et d'outre-mer et la réalisation d'infrastructures structurantes en construction.

Renforcement du capital infrastructurel du pays : nouvel aéroport international, répondant aux standards mondiaux ;(ii) densification et amélioration de la qualité du réseau routier et perspective de renforcement du chemin de fer (rails à grands écartements) ; (iii) existence d'un réseau national de Laboratoires de contrôle de la Sécurité Sanitaire des produits agricoles et de contrôle de la qualité des semences avec un laboratoire central accrédité ISTA; (iv) existence de réseaux de distribution de produits locaux.

Le PSE avec son PAP2A (PAP ajusté et accéléré), référentiel national en matière de politique économique et sociale considère l'agriculture comme le moteur de l'économie.

L'existence d'une volonté politique de faire de l'agriculture le moteur de l'économie : (i) élaboration et adoption d'une Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) ; (ii) élaboration et mise en œuvre d'initiatives d'envergure nationale telle que le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise, le Programme National d'Investissement Agricole de Sécurité Alimentaire et Nutrition (PNIASAN), la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale, l'adoption du CNIS-GDT par le Gouvernement du Sénégal comme document de politique national en matière de GDT, Stratégie de reconstitution du capital semencier, Stratégie de gestion des eaux de ruissellement et de lutte contre la salinisation des terres, Programme national de la petite irrigation locale validé par l'état du Sénégal, etc.

dégradation des valeurs de l'arachide et du coton au niveau mondial. Réduction des volumes des exportations et difficultés de remboursement des financements.

La dépendance vis-à-vis du climat des systèmes de production avec des conséquences dommageables sur les activités agricoles des exploitations familiales qui représentent 90% du secteur.

La nature des ressources édaphiques

(i) peu fertiles et très exposés à la dégradation (érosion, dégradation de la matière organique, ensablement, salinisation, acidification, pression démographique avec occupation de terres cultivables pour l'habitat, etc.).

(ii) faible potentiel de production des sols.

Faible intérêt des jeunes pour les activités agricoles

Les menaces liées aux chocs exogènes (covid-19) :

La vie et les moyens de subsistance des populations rurales sont menacées avec une incertitude sur l'horizon temporel de la covid-19. La réduction des capacités de production combinée avec les restrictions empêchant toute mobilité pour une bonne préparation de la campagne agricole.

La fermeture des marchés et des lieux publics de commerce entraînant une faible circulation de la main d'œuvre et la distribution des facteurs de production (semences, engrais, etc.)

<p>L'existence de référentiel stratégique en "genre" et de programmes de développement en faveur des jeunes et des femmes.</p> <p>Naissance des agropoles : Les agropoles représenteront une grande opportunité pour le développement des filières stratégiques, en particulier pour la commercialisation et pour la mise à disposition d'importantes infrastructures pour le stockage et pour la mise en valeur des produits agricoles</p> <p>Désir d'une partie de la diaspora de revenir et d'investir dans l'agriculture au Sénégal</p>	
---	--

2.5. Enjeux et défis à l'horizon 2025

Le diagnostic du secteur agricole au Sénégal, combiné au bilan du PRACAS 1 et l'analyse de l'environnement international (notamment la pandémie de la Covid-19 qui sévit depuis le début de l'année 2020), engage le pays dans des enjeux qui impliquent des défis à relever en vue d'améliorer la contribution du secteur agricole au développement économique et social du pays en général et à la sécurité alimentaire des populations en particulier.

Le tableau ci-dessous met en exergue les enjeux et les défis auxquels le secteur de l'agriculture sénégalaise doit faire face pour jouer son rôle. Définir un ensemble cohérent de programmes à partir de ces enjeux et défis est un préalable à la réussite du PASAD.

Tableau 1 : Défis et enjeux du PASAD

Enjeux	Défis
<p>Couvrir les besoins alimentaires de la population en produits agricoles de base (riz, céréales sèches, produits horticoles) (Nourrir en quantité et en qualité une population en croissance rapide et qui s'urbanise de plus en plus)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la productivité des filières stratégiques (riz, céréales sèches) tout en diversifiant les productions alimentaires ; • Assurer un approvisionnement régulier par importation des compléments alimentaires pour les produits de base • Renforcer les services agricoles (recherche, formation et conseil agricoles, structuration des filières et appui organisationnel aux OP) • Assurer un conseil agricole de proximité et de qualité ; • Accompagner l'organisation des acteurs à travers des coopératives fortes et des organisations interprofessionnelles agricoles représentatives et fortes ; • Contribuer à la réduction du déficit de la balance commerciale agro-alimentaire ; • Contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations par l'amélioration du régime alimentaire (mettre en œuvre des programmes de diversification).

Enjeux	Défis
Promouvoir des systèmes de production durables, modernes et résilients aux différents chocs	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une plus grande maîtrise de l'eau ; • Elargir et préserver les bases productives des systèmes de production ; • Faciliter l'accès aux intrants adaptés, aux technologies et au foncier ; • Réduire les risques auxquels font face les exploitations agricoles familiales • Reformuler les politiques foncières pour améliorer l'accès à la terre ; • Réduire les pertes post récoltes ; • Promouvoir une agriculture intelligente face au climat ; • Promouvoir l'éducation, la formation, le conseil et la sensibilisation des producteurs en agriculture (au sens large) en incluant les enjeux actuels dont le changement climatique ; • Assurer des stocks alimentaires de précaution.
Améliorer la compétitivité des produits agricoles et assurer leur accès aux marchés domestiques et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la qualité de la production tout au long des chaînes de valeurs ; • Généraliser la création de plus-value par la transformation des produits agricoles. • Identifier des marchés de niche à développer : production certifiée agro-écologique, biologique, biodynamique... • Promouvoir la consommation des produits locaux ; • Mettre en place un système de financement adapté et ciblé pour favoriser la compétitivité ; • Renforcer l'implication des investisseurs privés tout au long des chaînes de valeurs ; • Renforcer les infrastructures de mise en marché • Désenclaver les zones rurales.
Renforcer la structuration et la gouvernance des organisations interprofessionnelles agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en place de sociétés coopératives pour assurer la fonction sociale, technique et économique ; • Faciliter l'organisation des filières en interprofessions et leur gouvernance pour assumer la fonction de régulation, de normalisation et contractualisation ; • Impliquer d'avantage les Organisations professionnelles agricoles et leurs membres pour une meilleure cogestion de l'Agriculture avec l'Etat.
Promouvoir un entrepreneuriat rural pourvoyeur d'emplois pour les jeunes et les femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des réformes pro-genre dans le secteur agricole ; • Mettre en place des mesures incitatives pour l'attractivité du secteur pour les jeunes • Intensifier les programmes d'entrepreneuriat pour les jeunes femmes

Enjeux	Défis
Améliorer la gouvernance multipartite du secteur agricole (Etat, Secteur privé, Société civile, PTF)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la concertation et le dialogue avec les autres acteurs ; • Mobiliser plus de ressources pour la gouvernance agricole ; • Renforcer la redevabilité des acteurs du secteur ; • Restructurer le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural ; • Maintenir les ressources humaines du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural ;

3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET LE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET OBJECTIFS DE PRODUCTION A L'HORIZON 2025

3.1. Vision de développement agricole

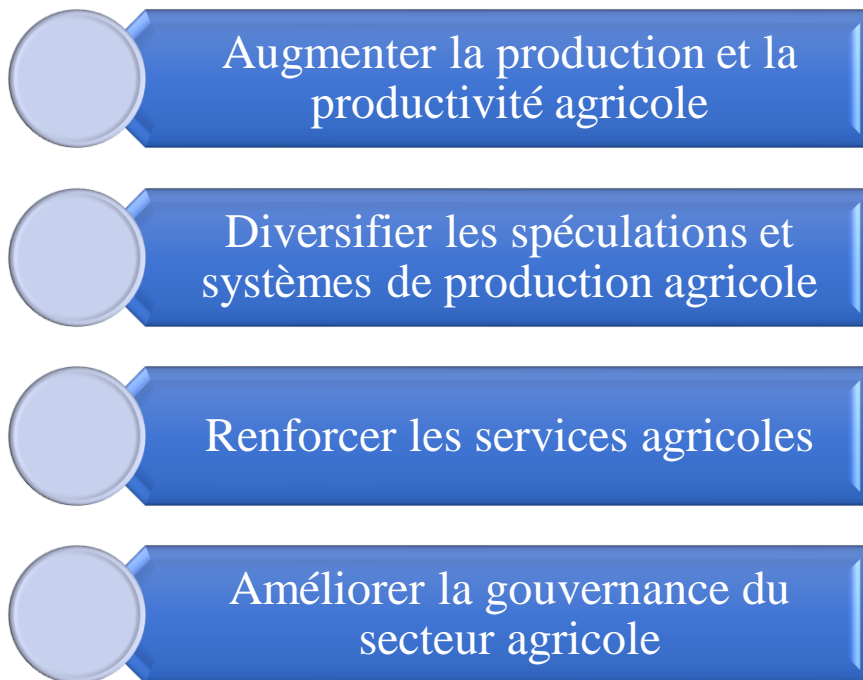
L'émergence agricole repose sur une ambition (vision) claire : « *Construire une agriculture productive, compétitive, diversifiée, durable et pourvoyeuse d'emplois décents* ».

3.2. Objectif global

Contribuer à augmenter les revenus des producteurs, améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et impulser un développement économique et social

3.3. Objectifs spécifiques

Pour assurer l'atteinte de cette ambition (vision), les quatre objectifs spécifiques ci-dessous sont poursuivis :



Objectif 1 : : Augmenter la production et la productivité agricole

Programme 1 : Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales

L'objectif visé par ce programme est d'assurer la maîtrise de l'eau, de promouvoir des semences de qualité, de restaurer les terres et d'améliorer leur productivité, de construire et de sécuriser l'accès des populations aux autres ressources productives.

L'amélioration de l'accès des exploitations familiales à l'eau productive se fera à travers : (i) la valorisation des eaux de surface et souterraines, (ii) une augmentation et une répartition équitable

d'aménagements de qualité, (iii) la promotion de systèmes d'irrigation économes en eau, (iv) la promotion des énergies renouvelables.

La reconstitution du capital semencier, qui permet non seulement de valoriser le patrimoine national dans ce domaine, mais aussi de se doter de moyens endogènes d'intervention, sera renforcée par des actions d'amélioration de la disponibilité des semences et de facilitation de leur accès par les exploitants agricoles familiaux.

La salinisation et l'acidification des terres constituent des menaces sérieuses pour la fertilité des terres. Des investissements structurants seront faits dans les domaines suivants :

Renforcement des aménagements des terres agricoles et gestion équitable du foncier
Amplification de la Gestion Durable des Terres et amélioration de la fertilité des sols
Reconstitution du capital semencier

Objectif 2 : Diversifier les spéculations et systèmes de production agricole

Programme 2 : Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles

Ce programme a pour objectif d'augmenter durablement la production et la productivité agricoles pour une offre variée et de qualité de produits à même de satisfaire les besoins de consommation des populations, de fournir des matières premières à l'industrie nationale de transformation et d'être compétitives sur les marchés.

Des efforts seront consentis dans les produits prioritaires agricoles pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et générer des emplois et des revenus au monde rural. Pour apporter des solutions adaptées aux problèmes de sécurité et d'autosuffisance alimentaires, l'amélioration de la production doit s'inscrire dans une perspective de durabilité.

L'accent sera mis sur :

Intensification de la production agricole
Renforcement de la diversification agricole de façon inclusive
Valorisation des produits agricoles
Résilience face aux changements climatiques

Objectif 3 : Renforcer les services agricoles

Programme 3 : Accompagnement à la production : financement, recherche, formation agricole et rurale et appui conseil

Ce programme vise le renforcement du financement des services agricoles et des projets productifs et d'autre part le développement et la modernisation de la recherche, de la formation, du conseil agricole et rural et de l'appui institutionnel aux organisations de producteurs (appui à la structuration des filières, à la création et au renforcement des sociétés coopératives, à la création des chambres d'agriculture). La réalisation de cet objectif permettra l'émergence d'exploitants agricoles, professionnels, formés, qualifiés, organisés et dotés des services nécessaires pour moderniser leurs unités économiques créatrices d'emplois et capable de contribuer activement au développement durable du secteur agricole. Il recouvre aussi les dimensions transversales de la politique agricole à savoir le financement de l'agriculture, la création d'un environnement réglementaire, les problématiques de genre et plus

largement le climat des affaires propices à l'investissement du secteur privé et la mise à niveau des systèmes d'information.

L'accent sera mis sur :

Promotion du financement agricole durable et du développement rural
Promotion de la structuration des filières et la mutualisation des organisations paysannes
Développement de la recherche agricole
Développement du conseil agricole et rural
Développement de la Formation agricole et rurale.

Objectif 4 : Améliorer la gouvernance du secteur agricole

Programme 4 : Pilotage et coordination administrative du MAER

Ce programme vise à assurer le pilotage et la gestion des ressources (humaines, matérielles et financières) du MAER à travers la coordination et le soutien des politiques du département, tout en veillant à l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques agricoles. Il se décline en deux volets :

- Pilotage stratégique en prônant la responsabilité mutuelle avec le renforcement des cadres de concertation et de partenariat et l'implication de tous les secteurs connexes et les acteurs.
- Coordination administrative et renforcement des capacités d'intervention du MAER dans la planification, la budgétisation, le suivi évaluation, le contrôle et la responsabilité mutuelle, le renforcement des ressources humaines, matérielles et financières du MAER, la motivation du personnel et le renforcement de la communication interne et externe.

Deux actions majeures seront privilégiées :

Amélioration de la coordination administrative
Renforcement du pilotage stratégique

3.4. Effets et impacts attendus

La mise en œuvre du PASAD permettra de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et de manière spécifique d'atteindre notamment (i) l'autosuffisance en pommes de terre, (ii) l'autosuffisance en oignon et (iii) un taux de couverture des besoins en riz de 80%. En outre le PASAD favorisera la création d'emplois durables et décents pour les femmes et les jeunes, une amélioration des bases productives, l'augmentation des rendements en riz, arachide, pomme de terre, oignon et les autres céréales et cultures horticoles, le renforcement du financement des services agricoles, la mise en place des Organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA) fortes et autonomes qui offrent des services à leurs membres et un pilotage du secteur basé sur la transparence, la performance et la participation, l'équité et le contrôle citoyen.

3.5. Objectifs de production des principales filières agricoles

Les objectifs de production à l'horizon 2025 sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Objectifs d'emblavures et de productions à l'horizon 2025

Année		Réf. 2020	2021	2022	2023	2024	2025
CULTURES CEREALIERES							
Riz	Sup. pluviale (ha)	300 000	305 000	315 000	320 000	325 000	330 000
	Rdt. pluvial (T/ha)	2,8	2,9	3,05	3,4	3,2	3,2
	Prod. pluviale (T)	840 000	884 500	960 750	1 072 000	1 040 000	1 056 000
	Sup. irriguée (ha)	90 000	95 000	110 000	120 000	123 000	125 000
	Rdt. irrigué (T/ha)	6	6	6	6	6	6
	Prod. irriguée (T)	540 000	570 000	660 000	720 000	738 000	750 000
	Prod. totale (T)	1 380 000	1 454 500	1 620 750	1 792 000	1 778 000	1 806 000
Mil	Superficie (ha)	1 000 000	1 125 000	1 130 000	1 135 000	1 137 000	1 400 000
	Rendement (T/ha)	1,00	1,10	1,20	1,35	1,4	1,4
	Production (T) CEREALIER	1 000 000	1 237 500	1 356 000	1 532 250	1 591 800	1 960 000
Sorgho	Superficie (ha)	278 101	280 000	283 000	289 000	300 000	310 000
	Rendement (T/ha)	1,357	1,45	1,55	1,65	2	2
	Production (T)	377 383	405 720	437 235	475 694	540 000	620 000
Maïs	Superficie (ha)	286 977	311 307	336 128	350 000	352 000	355 000
	Rendement (T/ha)	2,654	2,700	2,710	2,720	2,800	3,00
	Production (T)	761 637	840 529	910 907	952 000	985 600	1 065 000
Fonio	Superficie (ha)	6 672	6 791	7 516	8 318	9 000	10 000
	Rendement (T/ha)	1,013	1,100	1,120	1,150	1,20	1,25
	Production (T)	6 759	7 470	8 418	9 566	10 800	12 500
CULTURES INDUSTRIELLES							
Arachide	Superficie (ha)	1 225 081	1 226 000	1 227 000	1 229 000	1 300 000	1 310 000
	Rendement (T/ha)	1,467	1,47	1,474	1,479	1,49	1,5

	Production (T)	1 797 194	1 802 220	1 808 598	1 817 691	1 930 500	1 965 000
Sésame	Superficie (ha)	44 375	48 000	50 000	51 000	52 000	55 000
	Rendement (T/ha)	0,814	0,95	1,2	1,30	1,40	1,50
	Production (T)	36 121	45 600	60 000	66 300	72 800	82 500
Niébé	Superficie (ha)	289 895	325 000	350 000	370 000	380 000	400 000
	Rendement (T/ha)	0,876	0,95	1,2	1,35	1,45	1,50
	Production (T)	253 948	308 750	420 000	499 500	551 000	600 000
Coton	Superficie (ha)	17 553	19 000	22 000	23 000	24 000	25 000
	Rendement (T/ha)	1,15	1,30	1,35	1,40	1,45	1,50
	Production (T)	20 186	24 700	29 700	32 200	34 800	37 500
CULTURES HORTICOLES							
Oignon	Superficie (ha)	22 609	22 400	22 308	22 222	23000	23500
	Rendement (T/ha)	23	25	26	27	28	29
	Production (T)	520 007	560 000	580 008	599 994	644 000	681 500
Pomme de terre	Superficie (ha)	6 196	6 599	6 900	7 000	7100	7150
	Rendement (T/ha)	25	27	29	30	31	32
	Production (T)	154 900	178 173	200 100	210 000	220 100	228 800
Carotte	Superficie (ha)	1 118	1 229	1 354	1 487	1500	1600
	Rendement (T/ha)	18	18,5	19	19,2	19,4	20
	Production (T)	20 124	22 737	25 726	28 550	29 100	32 000
Tomate	Superficie (ha)	3 231	3 500	3 600	3700	3800	4000
	Rendement (T/ha)	27	28	30	31	32	33
	Production (T)	87 237	98 000	108 000	114 700	121 600	132 000
Chou pommé	Superficie (ha)	5 438	5 579	5 737	5 888	6000	6500
	Rendement (T/ha)	22,5	23,3	24,4	25,6	26	26,5
	Production (T)	122 355	129 991	139 983	150 733	156 000	172 250

Patate douce	Superficie (ha)	2 445	2 450	2 516	2 600	2610	2620
	Rendement (T/ha)	38,9	39	40	41	42	43
	Production (T)	95 111	95 550	100 640	106 600	109 620	112 660
Manioc irrigué	Superficie (ha)	55 000	60 000	62 000	64 000	70 000	73 000
	Rendement (T/ha)	20,965	21	21,2	21,5	21,7	21,9
	Production (T)	1 153 075	1 260 000	1 314 400	1 376 000	1 519 000	1 598 700
Gombo	Superficie (ha)	1 135	1 175	1 261	1 310	1350	1400
	Rendement (T/ha)	16,5	17	17,5	18	18,5	19
	Production (T)	18 728	19 975	22 068	23 580	24 975	26 600
Bissap	Superficie (ha)	10 000	10 667	11 520	12 440	13000	14000
	Rendement (T/ha)	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
	Production (T)	2 000	3 200	3 456	3 732	3 900	4 200
Pastèque	Superficie (ha)	86 564	90 000	91 000	92 000	92 000	92 000
	Rendement (T/ha)	19	19	19	19	19	20
	Production (T)	1 671 811	1 741 500	1 762 670	1 784 800	1 789 400	1 794 000
Haricot vert	Superficie (ha)	3 090	3 212	3 312	3 457	3 500	3 600
	Rendement (T/ha)	5	7	8	9	10	10
	Production (T)	15 450	22 484	26 496	31 113	33 250	36 000
Banane	Superficie (ha)	1 750	1 846	1 889	1 964	2 000	2 500
	Rendement (T/ha)	24	26	27	28	29	30
	Production (T)	42 000	47 996	51 003	54 992	58 000	75 000

Sources : DAPSA, DHORT, DA, PNAR

3.6. Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs du PASAD sont les 755 000 ménages agricoles, les organisations de producteurs, les interprofessions. En effet, toutes les initiatives entreprises par le PASAD en amont de la production permettront de renforcer les capacités productives des travailleurs du secteur. L'augmentation attendue de la productivité et de la production permettra d'accroître le revenu des travailleurs et améliorer leur condition de vie. Un effort de prise en compte du genre et de l'âge peut

être noté, dans la mesure où des actions sont prévues au profit des femmes productrices, mais aussi des jeunes.

En aval de la production, il y a aussi bien des bénéficiaires directes que des bénéficiaires indirectes en ce sens que le PASAD prévoit des actions destinées à renforcer les intervenants dans la transformation des produits agricoles, à différents niveaux des chaînes des valeurs. Par ailleurs, les bénéficiaires indirectes sont constitués des consommateurs et par conséquent l'ensemble de la population du Sénégal, voire des pays voisins. Cela se justifie d'autant plus que l'accroissement de la production entraînerait une baisse des prix des différents produits agricoles au profit de l'ensemble de la population. L'accès aux produits agricoles à moindre coût contribuera également à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment des populations vulnérables.

Aux bénéficiaires indirectes, on peut ajouter les investisseurs privés dans le secteur agricole. En effet, le PASAD prévoit une amélioration de l'environnement des affaires et de la gouvernance. Cela incitera les investisseurs privés à saisir les opportunités offertes par le secteur et à créer des emplois pour les jeunes.

3.7. Articulation PASAD, PSE, PNIASAN, LPSDA, DPPD

La vision du PASAD s'insère parfaitement dans la LOASP, cadre de développement de l'agriculture sénégalaise. Le PASAD est parfaitement articulé au Plan Sénégal Emergent (PSE) et va contribuer à la transformation structurelle de l'économie et de la croissance. Cette orientation de l'agriculture sénégalaise pour les cinq prochaines années est en parfaite cohérence avec les documents stratégiques de politique agricole de référence à savoir la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture (LPSDA) et le Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition (PNIASAN) mais aussi avec le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

4. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Stratégie d'amélioration et sécurisation de la base productive

4.1.1. Renforcement des aménagements des terres agricoles et gestion équitable du foncier

Aménagements hydro agricoles

Le système agricole sénégalais reste à ce jour dominé par une agriculture pluviale à 95%, avec seulement 130 000 ha de surfaces aménagées sur un potentiel irrigable de 375 000 ha. Au regard de ce potentiel irrigable énorme, du rythme de réalisation faible des aménagements hydro-agricoles, des barrages et des forages, les efforts pour la maîtrise de l'eau doivent se poursuivre et s'intensifier.

Dans cette perspective, les interventions pour la maîtrise de l'eau du PASAD porteront sur :

- La réfection de périmètres rizicoles dans la VFS et dans le bassin de l'Anambé, pour maintenir leur niveau de productivité ;
- La réhabilitation dans la vallée du fleuve Sénégal (VFS et l'Anambé) et de périmètres polycoles ;
- L'aménagement de nouveaux périmètres rizicoles dans la vallée du fleuve Sénégal et de l'Anambé)
- La réfection et aménagement de vallées et bas-fonds pour la riziculture pluviale ;
- Le renforcement du réseau de drainage dans le Delta en réalisant la branche A de l'émissaire du Delta et en raccordant les périmètres privés au réseau ;
- L'aménagement, de périmètres maraîchers dans les Niayes et zones pluviales ;
- L'aménagement de fermes familiales Natangué et villageoises Natangué surtout dans les zones de grands mouvements migratoires ;
- Le développement de système d'exhaure solaire dans les fermes agricoles pour favoriser le mixte énergétique dans l'irrigation et accroître les marges aux producteurs ;
- La facilitation de l'acquisition des kits d'irrigation pour les Niayes, de motopompes pour la VFS et le Bassin de l'Anambé ;
- La réalisation de forages et de puits à hauts débits dans la zone des Niayes et la zone spéciale
- Le raccordement des périmètres aménagés et certaines exploitations privées à l'émissaire du Delta, pour maintenir leur productivité et prévenir leur abandon pour cause de salinisation ;
- La facilitation de l'acquisition des kits d'irrigation pour les Niayes, de motopompes pour la VFS et le Bassin de l'Anambé ;
- La réalisation de forages et de puits à hauts débits dans la zone des Niayes et la zone spéciale ;
- Le renforcement de capacités des Organisations de Producteurs sur l'utilisation et la maintenance des ouvrages hydro agricoles ;
- La mise en place d'un cadre de concertation pour la gouvernance de l'eau productive.

4.1.2. Sécurisation du foncier

Dans un contexte de territorialisation des politiques publiques, les communes sont au cœur de la mise en œuvre des projets et programmes de développement dont elles sont bénéficiaires. L'appui aux communes pour assumer pleinement leur fonction dans la gestion du foncier agricole dans le cadre de ce programme, devra être matérialisé à travers la mise en place de mécanismes et d'outils destinés à améliorer la gouvernance foncière dans les territoires, gage de cohésion sociale entre acteurs.

Pour ce faire, les actions envisagées sont les suivantes :

- Extension et consolidation d'outils fonciers (POAS, SIF) éprouvés dans d'autres zones ;
- Appui à l'application de la CDI dans les zones irriguées (SAED, SODAGRI) ;
- Mise en place de cadre de partenariat entre acteurs pour échanger sur les retours d'expériences en matière de gestion foncière ;
- Mise en place de mécanismes pour faciliter l'accès à la terre aux femmes et aux jeunes ;
- Promotion de partenariat public-privé pour un accès sécurisé des investisseurs au foncier.

4.1.3. Amplification de la gestion durable des terres et amélioration de la fertilité des sols

Depuis quelques décennies, l'agriculture sénégalaise, en plus de ses défis habituels, fait face à de nouvelles problématiques comme la dégradation des terres (physique et chimique), le faible niveau de mise en valeur de terres aménagées.

Ainsi, pour y remédier les actions ci-dessous seront entreprises :

- La valorisation des potentialités des terres agricoles disponibles au sud du pays ;
- La lutte contre l'ensablement des terres agricoles dans les vallées, bas-fonds et les périmètres maraîchers des Niayes (plantation de haies vives, de brise vent et cordons pierreux...) ;
- La lutte contre l'érosion hydrique (cordon pierreux, technique culturale, labour suivant les courbes de niveau) ;
- Récupération des terres dégradées (salinisation, alcalinisation, acidification) ;
- La systématisation du drainage dans la réalisation des aménagements ;
- Le phosphatage de fonds, l'utilisation de matières organiques ;

4.2. Stratégie de diversification des spéculations et systèmes de production agricole

L'alimentation suffisante et de qualité d'une population en croissance continue est le défi mondial majeur des systèmes de production alimentaire. Il s'agit d'un défi récurrent pour le Sénégal qui, en dépit des performances enregistrées au cours des dernières années, est encore confronté à deux phénomènes qui l'empêchent de générer, de façon durable, une production agricole diversifiée et suffisante pour alimenter convenablement sa population.

Le premier phénomène est relatif à la faiblesse des rendements des différentes spéculations qui sont encore loin des performances atteintes dans d'autres pays qui présentent des conditions agro écologiques similaires.

Le second phénomène a trait aux fluctuations du volume des productions d'une année à une autre. Les analyses approfondies attribuent à ces deux phénomènes, de nombreux facteurs parmi lesquels figurent : la non-maîtrise des aléas climatiques, l'insuffisant déploiement d'innovations technologiques éprouvées (irrigation, semences de variétés améliorées, faible mécanisation et motorisation, etc.), la faible utilisation d'engrais, la dégradation des bases productives.

Ces phénomènes sont parfois amplifiés par des pertes post-récolte qui demeurent assez importantes, même pour des spéculations qui bénéficient d'une attention particulière de la part des politiques publiques (riz, arachide, oignon et tomate, entre autres).

L'enjeu au cours des cinq (05) prochaines années sera de mettre en place des systèmes de culture, de production et d'exploitation à même de soutenir de façon durable l'amélioration quantitative et qualitative de la productivité et de la production agricole en même temps qu'ils assurent la protection de la nature. En plus, il faudrait mettre en place un dispositif d'infrastructures de conditionnement, de

stockage et de conservation de nos produits agricoles pour les rendre disponibles toute l'année ou une bonne partie de l'année. Ainsi, ces produits seront utilisés comme intrants pour le développement de la chaîne de valeur et leur transformation en sous-produits créera de la valeur ajoutée ainsi que des emplois décents pour les jeunes et les femmes.

4.2.1. Renforcement de la diversification agricole de façon inclusive

Cette stratégie vise à relever les défis liés à la faible performance des systèmes de culture, de production, voire d'exploitation, tout en garantissant une bonne gestion des ressources naturelles.

L'enjeu, dans la perspective de l'amélioration des systèmes de cultures agricoles durables est d'apporter des améliorations significatives aux pratiques agricoles qui caractérisent les systèmes de production pour augmenter significativement leur performance. Pour ce faire, le PASAD compte s'appuyer sur les activités suivantes :

- (i) La promotion de la mécanisation pour la modernisation des exploitations agricoles et l'amélioration de la productivité ;
- (ii) La restauration et à l'amélioration de la fertilité des sols pour la relance de la culture arachidière dans un contexte de diversification des systèmes de production agricoles. De façon concrète le PASAD va promouvoir la pratique de technologies adaptées de restauration et d'amélioration de la fertilité des sols et la diversification des systèmes de production agricole. Il va également développer des systèmes de production et de culture intégrés centrés autour des grandes cultures ; asseoir un cadre incitatif de partenariat autour de la filière arachide et enfin diversifier l'offre de produits agricoles par la valorisation de cultures négligées à haute valeur nutritives associées à un bon potentiel de transformation (comme le fonio, le sésame, le niébé et l'anacarde) pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- (iii) La lutte contre les ravageurs, particulièrement contre la mouche des mangues à travers la diffusion à grande échelle des méthodes combinées de lutte biologique et sanitaire à travers l'assainissement des vergers, le renforcement de capacités des producteurs, l'amélioration de la qualité pour augmenter les revenus des producteurs. Pour faire face aux différents nuisibles des cultures, la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) utilise une stratégie de surveillance, d'alerte précoce et d'intervention rapide. Cette stratégie s'appuie sur le réseau national de surveillance et d'alerte que constitue les huit (08) bases de surveillance et d'alerte en plus des équipes basées au niveau central. Elle assure aussi l'assurance qualité des produits agricoles destinés à la consommation et à l'exportation à travers onze (11) postes de contrôle phytosanitaires et des inspections de stocks. Tout ceci est accompagné d'une formation continue des acteurs ;
- (iv) La promotion de la petite irrigation locale.

La production et la productivité des filières stratégiques : Dans le ce cadre du PASAD, il s'agit de développer des actions spécifiques pour accroître la production et la productivité des filières jugées stratégiques et prioritaires. En plus, des efforts seront consentis pour une meilleure promotion de la culture des filières porteuses mentionnées plus haut. De façon précise, il s'agira de mettre en œuvre des projets structurants qui permettent d'optimiser l'utilisation des facteurs de production et du capital, tout en renforçant les services agricoles et en particulier le conseil agricole (voir la composante 3 : Stratégie de renforcement du dispositif des services agricoles en matière d'appui à la production).

Le développement de la filière riz : L'objectif stratégique d'autosuffisance en riz repose sur les actions suivantes : (i) le renforcement des aménagements hydro agricoles, (ii) la désalinisation des terres, (iii) la facilité de l'accès aux intrants, (iv) la promotion du système de riziculture intensive, (v) la lutte contre les pertes de production, (vi) la promotion des infrastructures de stockage, et de transformation, (vii) la promotion du conseil agricole et rural, (viii) la facilitation de la commercialisation, (ix) la construction, l'entretien et la maintenance des ouvrages de retenue d'eau et des digues antisel (x) le renforcement des actions de mécanisation.

La relance de la production des autres céréales sèches (maïs, mil, sorgho, fonio). Cette stratégie vise à promouvoir le développement des céréales sèches en travaillant sur quatre composantes : (i) facilitation de l'accès aux intrants (semences de variétés améliorées et résilientes, engrais adapté), (ii) renforcement des infrastructures post récolte, (iii) promotion de la transformation et structuration des filières, et (iv) renforcement des services agricoles (recherche, formation, conseil agricole et rural, structuration des filières) (voir la composante 3 : Stratégie de renforcement du dispositif des services agricoles en matière d'appui à la production), (v) la mécanisation des opérations culturale et de post production.

Le développement de la culture arachidière. Cette stratégie repose sur trois composantes : (i) développement de l'arachide d'huilerie incluant les actions suivantes ; la promotion des petites unités artisanales de trituration, la lutte contre l'aflatoxine, la mise en place d'un réseau de collecte de l'huile brute pour l'approvisionnement des industries de transformation ; (ii) le développement de l'arachide de bouche au moyen de la multiplication des semences d'arachide de bouche, la mise en place de normes sanitaires relatives à l'arachide de bouche, la sensibilisation des acteurs et (iii) la mécanisation des opérations culturales et de post production (semis, sarclage, récolte, battage et transformation).

Le développement de la production du sésame. Elle vise à promouvoir la filière en intervenant sur trois composantes : (i) facilitation de l'accès aux intrants, (ii) installation d'ateliers de traitement/transformation primaire, (iii) facilitation des exportations.

Le développement de l'horticulture. Cette stratégie incluant : (i) le recensement et les enquêtes horticoles intégrant le genre, (ii) l'autonomisation des petits producteurs c'est à dire augmenter les revenus provenant de l'horticulture grâce à la pratique de l'approche d'une agriculture orientée vers le marché (approche SHEP).

Un accent sera mis sur (i) l'équipement des horticulteurs pour mécaniser l'essentiel des opérations culturales et après production (introduction des technologies les plus modernes), (ii) le développement des techniques d'irrigation qui économisent l'eau (goutte à goutte et micro-aspersion), (iii) le développement de l'emploi du solaire dans les exploitations agricoles familiales et privées et (iv) la réalisation d'infrastructures de stockage et de conservation, (v) la transformation des produits horticoles pour apporter de la valeur ajoutée.

Le développement des cultures à racines et tubercules (manioc, pomme de terre et patate douce). L'objectif est de doubler le volume de la production à l'horizon 2025. La stratégie repose sur trois composantes : (i) renforcement de la recherche sur les semences de variétés améliorées (vitro plants), (ii) facilitation de l'accès aux facteurs de production, (iii) appui à la promotion de la conservation, du conditionnement et de la transformation.

Le développement de la filière Banane vise à améliorer la compétitivité de la banane locale pour permettre aux acteurs de contribuer efficacement à la croissance économique du pays. La stratégie vise à augmenter la production et la productivité des parcelles, améliorer la qualité de la banane à la table du

consommateur, faciliter l'accès aux marchés domestiques et progressivement à l'exportation et faciliter l'accès au financement des acteurs de la chaîne de valeurs.

4.2.2. Valorisation des produits agricoles

La valorisation des filières agricoles sera basée sur une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, afin de renforcer la résilience des communautés vulnérables par la mise en place de mesures de réduction de la précarité des activités agricoles. Il s'agit de la mise en place d'investissements structurants qui réduisent la dépendance de l'agriculture aux aléas climatiques en conformité avec la stratégie nationale de résilience en préparation. Ceci permettra de rompre l'isolement des zones de production. Aussi, les marchés devront être redynamisés à travers leur fonctionnement physique et commercial.

Le programme repose sur l'amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles. La contrainte très forte d'accès aux zones rurales va être prise en compte avec des travaux de réfection et de réalisation de pistes de production et de création de pistes de désenclavement.

Les principales mesures prévues portent sur :

- L'appui à la gestion de la qualité des produits agricoles (de consommation et d'exportation) et au suivi de l'impact environnemental des traitements phytosanitaires ;
- La réfection et la création de pistes de production ;
- La création et la réhabilitation de pistes de désenclavement ;
- La construction d'infrastructures de stockage, de transformation, de conditionnement et de conservation des produits ciblant le marché domestique et l'export ;
- La promotion de la valorisation des produits du terroir et leur labellisation ;
- L'adoption généralisée d'une stratégie de commercialisation qui s'appuie sur une approche chaîne de valeurs à partir de la contractualisation ;
- L'amélioration de la transformation artisanale des produits agricoles en appuyant en particulier les groupements de femmes en rapport avec les Ministères en charge de la femme, des PME et du commerce.
- La facilitation de la contractualisation entre les OPs et les industriels, semi-industriels et commerçants.
- L'établissement des liens avec les agropoles pour la commercialisation et la mise en valeur des produits agricoles.
- La construction et réhabilitation de pistes rurales
- La construction et réhabilitation de magasin de stockage à ventilation naturelle (l'oignon)
- La construction et réhabilitation de magasins (séccos) ;
- La construction de nouveaux magasins de stockage pour le paddy ;
- La construction de nouveaux magasins dédiés spécifiquement aux produits phytosanitaires

4.2.3. Résilience face aux changements climatiques

Un des phénomènes majeurs qui affecte la productivité et la production agricole et accentue les pertes liées à la production, est la variabilité et le changement climatique. Les températures excessives, les inondations, les déficits pluviométriques, la mauvaise répartition temporelle et spatiale des précipitations créent des préjudices importants à la production. Il s'agit, dans le cadre du PASAD, de développer un ensemble d'actions visant la prévention et l'atténuation du phénomène pour renforcer la résilience des exploitations familiales et autres systèmes de production aux chocs que provoque ce phénomène. Ces actions comprennent :

- la promotion de l'agro écologie (approche systémique basée sur les cycles biologiques) et de système de cultures intégrées pour prendre en compte les effets de l'environnement et de promouvoir des systèmes de production résilients aux effets de changements climatiques, à partir de pratiques techniques et de technologies pleinement internalisées par les exploitants agricoles familiaux ; la promotion de l'utilisation d'engrais bio-organiques en diminuant progressivement et substantiellement l'utilisation de l'engrais chimique ;
- La promotion de l'utilisation d'unités de compostages familiales installées et accessibles par les petits producteurs ;
- La mise en place de villages ou champs pilotes où on pourra tester les méthodologies de l'agroécologie et de l'agriculture conservatrice qui permettent de maintenir et d'accroître la fertilité du sol et sa rétention en favorisant une bonne couverture des besoins en eau et une bonne utilisation des engrais. Les champs pilotes utiliseront exclusivement des engrais bio-organiques issus des unités de compostage.
- La prévention et la gestion des risques climatiques : utilisation des services climatiques (information climatique) et l'assurance agricole

La variabilité climatique constatée de plus en plus affecte négativement les performances de la production agricole. Dans ce contexte, l'information climatique constitue une des solutions pour faire face aux risques climatiques. L'exploitation de l'information climatique permet de prendre des dispositions pour un bon déroulement de l'activité agricole avec entre autres des actions sur le choix de la culture, la période de semis et de re-semis ainsi que la période de préparation du sol et celle d'épandage des engrais (Isra/Bame, 2016).

L'assurance agricole constitue une bonne option pour atténuer les effets des chocs climatiques qui peuvent avoir des conséquences désastreuses sur la production agricole et les revenus des paysans. L'assurance agricole indicielle constitue un instrument privé de gestion des risques climatiques à posteriori. Elle a été développée compte tenu des limites de l'assurance classique (impossibilité de rembourser tous les acteurs dans le cas d'une sécheresse touchant un grand nombre d'acteurs, difficulté à évaluer tous les dommages, etc.).

Réduction des pertes de productions agricoles

Les pertes de productions agricoles constituent un important manque à gagner pour le pays pour satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels des populations. Selon les estimations, elles peuvent dépasser 15 % pour les céréales et atteindre plus de 40 % pour les fruits et légumes comme la tomate. Les pertes post-récolte sont pour une large part dues à : (i) l'inadéquation des activités après récolte (récolte, battage, transport, stockage, transformation, etc.), (ii) la bio détérioration attribuable aux organismes nuisibles (insectes, moisissures et champignons microscopiques, rongeurs etc.) et l'action aviaire. Dans le cadre du PASAD, il s'agit de mettre en place un cadre performant de protection des végétaux pour réduire les pertes liées à la production tout en préservant la santé des producteurs et des consommateurs, et leur environnement. Ce cadre passe par une bonne surveillance des cultures et une lutte efficace.

a. La surveillance

La surveillance des nuisibles est indispensable à une bonne gestion phytosanitaire d'une culture (riz, mil, maïs, niébé). Cette surveillance est d'autant plus importante aujourd'hui qu'il y a une apparition de nouveaux ravageurs accompagnée d'une recrudescence des autres ravageurs existants. Cette activité a

pour but de déclencher une alerte précoce et se fait par le biais de prospections qui peuvent être intensives ou extensives, mais qui peuvent aussi être régulières ou intermittentes, en fonction du type de nuisible.

La surveillance est assurée par le réseau national de surveillance constitué de huit (8) bases de surveillance et d'alerte réparties à travers le territoire national.

Pour une meilleure efficacité, il s'agira de renforcer ces structures en ressources (humaines, matérielles, logistiques...). Il sera aussi nécessaire de mettre à contribution les autres structures décentralisées du MAER, notamment les DRDR et SDDR, l'ANCAR, etc.

b. La lutte

La lutte contre les nuisibles proprement dite nécessite suffisamment d'équipements adéquats, mais aussi suffisamment de produits phytosanitaires, qu'ils soient chimiques ou biologiques.

- Mettre un accent particulier sur la lutte préventive contre les ravageurs avec un programme permanent d'utilisation des bio pesticides et des ennemis naturels ;
- Renforcer les moyens d'intervention phytosanitaires de manière à éviter la généralisation des infestations qui non seulement compliquent la lutte mais sont plus difficiles à gérer (logistique et humain).
- Diversifier les moyens d'intervention en intégrant les drones ;

Les besoins de la DPV seront pris en compte dans la dotation globale en matériel agricole du MAER.

4.2.4. Intensification de la production agricole

4.2.4.1. Mécanisation agricole durable

Il s'agit, pour la mise en œuvre du PASAD, de définir une véritable stratégie pour asseoir une mécanisation agricole durable. Les innovations porteront sur le financement pour l'acquisition des équipements, leur disponibilité sur le marché local, leur accessibilité aux producteurs, la formation des utilisateurs et le niveau de rentabilité associé à leur utilisation. Cette stratégie de promotion de la mécanisation agricole vise, entre autres : i) l'amélioration de la productivité des systèmes de production, ii) l'extension des superficies cultivées, iii) l'amélioration de l'attractivité du secteur par rapport aux jeunes et iv) la création d'emplois pour les jeunes et les femmes. Sa mise en œuvre se fera de manière participative et inclusive impliquant les organisations de producteurs agricoles (OPA), les opérateurs privés et le système bancaire. Une réflexion tirée des leçons du passé conduira à la promotion des modes de gestion les mieux indiqués (gestion individuelle, coopérative, etc.). Elle cherchera à instaurer une cohabitation harmonieuse entre la motorisation et la traction animale.

Les actions suivantes sont proposées pour la mise en œuvre du programme :

- Actualiser le document de stratégie nationale de mécanisation de l'agriculture de 2012 ;
- Assurer la disponibilité du matériel agricole (traction animale et motorisation), par l'amplification du programme d'équipement du monde rural en matériel de traction animale et le renforcement des programmes de coopération bilatérale et de partenariat public privé de transfert de technologies ;
- Encourager la participation du secteur privé national et de l'artisanat local dans la fourniture du matériel de culture attelée et de matériel motorisé ;
- Faciliter l'accès au matériel agricole par le développement de synergies entre les structures étatiques (conventions entre le MAER, la DER/FJ et la LBA et autres acteurs) et entre le MAER et le secteur privé ; réduire les coûts des équipements par l'exonération des matériels importés, les matières premières pour la fabrication locale et des pièces de rechange par le renouvellement

de l'arrêté portant modalités d'application de cette exonération, la poursuite des subventions sécurisées, la poursuite de la politique de bonification du taux d'intérêt et des frais de dossier;

- Former les formateurs et les utilisateurs des matériels motorisés ;
- Promouvoir la création de réseaux régionaux et nationaux de PME/PMI d'artisans locaux pouvant offrir des services de maintenance, de réparation et de production de qualité et de proximité ;
- Faire de l'existence d'un service après-vente une condition pour les fournisseurs de matériel agricole ;
- Faire pleinement jouer à la DMER son rôle de coordination et d'harmonisation des spécifications techniques pour le choix du matériel et la collecte des données sur le matériel agricole ;
- Mettre en place un cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre de la stratégie.
- Apporter des innovations sur le suivi du matériel motorisé à partir d'une comptabilité matière, d'une plateforme informatisée de suivi et du renforcement des capacités des bénéficiaires du matériel motorisé ;
- Accompagner la mise en place de coopératives d'utilisation en commun de matériels agricoles pour une utilisation optimale du potentiel des machines, l'emploi des jeunes et des femmes fera aussi partie des éléments d'innovation.

4.2.4.2. Reconstitution du capital semencier

La disponibilité et l'accessibilité physique et financière de semences, à temps, en quantité et en qualité suffisantes, constituent un défi majeur pour l'intensification des filières agricoles retenues.

La mise en œuvre de cet axe nécessitera la reconstitution et le renforcement du capital semencier (semences, plants, boutures, ...) en particulier pour le riz, l'arachide, les cultures vivrières, l'oignon, la pomme de terre, la carotte, la patate douce, la banane et les autres légumes et fruits de contre-saison.

L'objectif en matière de production semencière vise à l'horizon 2025 :

- Satisfaire les besoins en semences certifiées ;
- Renforcer les capacités techniques des différents acteurs impliqués dans la chaîne de valeurs semences ;
- Construire des réserves personnelles de qualité par les producteurs ;
- Améliorer le système de production, de contrôle qualité et de suivi ;
- Améliorer le système de stockage, de conditionnement et de commercialisation.

Ainsi le PASAD confirmera les résultats suivants attendus depuis 2014 :

- Rendre disponible la semence certifiée à moindre coût pour les producteurs ;
- Autonomiser le sous-secteur semencier en promouvant des relations contractuelles formelles entre les différents maillons (Recherche/Obtenteur –ISRA- et opérateurs semenciers) pour mieux planifier la production.

Le PASAD devra miser sur le renforcement et la pérennisation d'une industrie semencière à travers la mise en place d'un dispositif de production de semences, la mise en place d'un dispositif de contrôle efficace, l'appui à l'émergence d'entreprises privées semencières et la mise en œuvre d'une stratégie nationale.

a) Renforcement et pérennisation du dispositif de production de semences

Le schéma général de multiplication des semences repose sur la Recherche à travers l'ISRA, obtenteur, sur des opérateurs semenciers collectifs ou individuels et sur un dispositif de contrôle et de certification (DA/DISEM).

Dans la même lancée que la première phase du PRACAS, le PASAD se doit de renforcer et pérenniser ce dispositif de production de semences, qui passera nécessairement par :

- le maintien des activités de coordination, de supervision du dispositif et de régénération et/ou de constitution des collections de noyaux génétiques ;
- la mobilisation d'importants moyens financiers pour la réalisation et la réhabilitation des infrastructures indispensables à la mise en œuvre d'un programme semencier au niveau des principaux acteurs de l'industrie semencière ;
- une autonomie financière de la filière au-delà des trois ans pour le fonctionnement du dispositif de coordination et de suivi du programme semencier à l'échelle nationale et la formation continue des différents acteurs du programme.

b) Mise en place d'un dispositif de contrôle efficace

L'objectif du contrôle semencier est de garantir à l'agriculteur la bonne qualité technologique de la semence locale et marchande (conforme aux normes de certification) proposée à la vente et d'assurer la traçabilité des produits. Pour assurer sa mission régaliennne, le service de contrôle et de certification doit disposer de techniciens, de contrôleurs et analystes bien formés ainsi que de laboratoires des semences bien équipés.

Les principes généraux de la production de semences, les conditions ou obligations à remplir pour accéder aux fonctions de producteurs semenciers, de distributeurs, de producteurs distributeurs sont soumis au contrôle d'un service public seul habilité à homologuer les productions et à certifier les semences.

c) L'appui à l'émergence d'Entreprises privées semencières.

- Créer des conditions favorables à la redynamisation des cadres de concertation par :
 - l'appui à l'organisation et à la structuration des cadres de concertation ;
 - l'appui à la mise en place d'interprofessions fonctionnelles ;
 - l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan stratégique de l'interprofession.
- Faire la promotion de PME/PMI Semencières par :
 - la mise en place d'une base de données des entreprises (répertoires);
 - le renforcement des capacités managériales des entreprises.

d) La mise en œuvre d'une stratégie nationale de production semencière

L'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale de développement des semences sont urgentes et incontournables pour définir les mesures à mettre en œuvre et préciser davantage le partage des rôles entre les différents acteurs de la chaîne de valeur semence.

Les principaux acteurs qui constituent les piliers de la mise en œuvre de cette stratégie sont la recherche (publique et privée), les opérateurs privés semenciers et le service officiel de contrôle et de certification et dont le seul but est de garantir à l'agriculteur la bonne qualité technologique de la semence (conformité aux normes de certification) proposée à la vente.

A ce titre, en accord avec les acteurs directs de la stratégie, un fonds semencier dont les modalités de constitution et de gestion seront définies, sera mis en place au démarrage du programme. Un manuel de procédures précisera les modalités de fonctionnement dudit fonds.

4.2.4.3. Programme engrais

Un programme engrais ciblant toutes les filières agricoles, et mobilisant annuellement une enveloppe financière importante dégagée du budget national sera mis en œuvre. Il permettra la subvention partielle de 130 000 à 150 000 tonnes d'engrais toutes formules confondues.

La stratégie reposera également sur l'amélioration de l'accès des producteurs en encourageant la mise en place de points de vente en période de commercialisation des produits notamment de l'arachide. Elle doit aussi encourager l'utilisation des bio fertilisants en promouvant l'installation d'unités de production et de distribution.

4.3. Stratégie de renforcement des services agricoles

4.3.1. Promotion du financement agricole durable et développement rural

Dans l'optique d'appuyer un secteur agricole en plein développement avec des mutations et des innovations à opérer pour faire face à un contexte caractérisé par la rareté des ressources, le changement climatique et le COVID-19, différents instruments existants permettront d'assurer le financement du développement agricole et rural. Il s'agira de renforcer entre autres les structures suivantes pour le financement du développement agricole et rural :

- Le Fonds National de Recherche Agricole et Alimentaire (FNRAA - Décret n° 99-85 du 4 février 1999) pour le financement de la recherche agro-sylvo-pastorale ;
- Le Fonds National de Développement Agro-sylvo-pastoral (FNDASP-article 72 de la LOASP) ;
- Le Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural (FADSR-article 73 de la LOASP) ;
- La Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS)
- Les fonds FONGIP et FONSI
- La Banque Agricole (Ex CNCAS) ;

Au-delà du fonctionnement des institutions et structures chargées du financement des services agricoles et de celles responsables de la mise en œuvre, il s'agira d'allouer des ressources pour le financement de la mise en œuvre ou l'exécution des activités de services agricoles. La stratégie de financement impliquera l'ensemble de ces institutions et prendra en charge le financement et le soutien des activités agro-sylvo-pastorales à travers le financement :

- Des projets de recherche agricoles ;
- De projets de structuration des filières en organisations interprofessionnelles agricoles ;
- De projets de diffusion à grande échelle de technologies (variétés de manioc résistantes à la mosaïque et de patate douce à chair orangée importées du Ghana, de riz NERICA, variétés d'arachide nouvellement homologuées, de niébé, de maïs, de mil/sorgho, variétés de fonio, de blé dans la vallée du fleuve Sénégal, de bonnes pratiques de production de la tomate industrielle, variétés résilientes au changement climatique, etc.) ;
- De projets de formation et de renforcement de capacités ;
- De projets productifs (acquisitions d'intrants, de matériels d'irrigation, etc.)
- La création d'une ligne de financement Covid-19 pour l'octroi de crédit à un taux d'intérêt bonifié ;
- Des chaînes de valeur agricoles et du matériel agricole.

4.3.2. Promotion de la structuration des filières et la mutualisation des organisations paysannes

La stratégie de structuration des filières et de mutualisation des organisations paysannes impliquera les structures de financement et d'exécution des services agricoles. Les activités porteront sur :

- L'appui aux interprofessions pour procéder aux prélèvements au sein des acteurs de la filière pour le financement des services agricoles (recherche, structuration des filières, conseil agricole et rural, formation agricole et rurale) ;
- L'appui à la reconnaissance des organisations interprofessionnelles agricoles conformément à la LOASP ;
- L'appui à la reconnaissance des organisations interprofessionnelles agricoles comme association ;
- Le renforcement et la restructuration des filières déjà constituées (arachide tomate industrielle, oignon, mangue, manioc, patate douce, riz, pomme de terre, etc. ;
- L'appui à la structuration des acteurs des filières en familles professionnelles ;
- L'appui à la mise en place et au développement des sociétés coopératives en conformité avec la loi OHADA ;

4.3.3. Développement de la Recherche agricole

Le rôle de la recherche dans le développement agricole n'est plus à démontrer. La recherche est génératrice de technologies qui, judicieusement mises en œuvre, peuvent impulser des transformations des systèmes de production. Elle est mise en œuvre par les institutions du Système National de recherche Agro-Sylvo-Pastoral (SNRASP) dont l'ISRA et l'ITA constituent les maillons centraux.

Au cours des dix dernières années, les résultats de recherche dans le domaine des productions végétales ont permis aux exploitations familiales qui représentent plus de 90% des producteurs au Sénégal, d'ajuster leurs plans de production, en fonction des aléas climatiques, de la pression parasitaire et des besoins du marché. Dans un contexte caractérisé par la Pandémie de la Covid-19, la stratégie reposera sur la consolidation des acquis et la mise en œuvre d'initiatives nouvelles. Il s'agira de/du :

- La génération de connaissances et technologies résilientes aux changements climatiques et de création de matériel végétal à haut potentiel de rendement ;
- La formation des chercheurs et des cadres nationaux et le renforcement des capacités des producteurs ;
- La mise à la disposition des pouvoirs publics et du secteur privé de l'expertise agricole et d'outils d'aide à la prise de décision ;
- Renforcement de la coopération scientifique aux niveaux national, régional et international ;
- La promotion de la recherche/développement tout au long des chaînes de valeur agricoles sur la base de la demande des acteurs ;
- La promotion de la recherche/développement sur les bio pesticides, alternatifs des pesticides chimiques de synthèse ;
- La promotion de la recherche sur les techniques de l'agriculture biologique, de l'agroécologie et de l'agriculture conservatoire ;
- Renforcement des ressources humaines de la recherche et du matériel des centres de recherches ;
- La conduite du diagnostic agronomique et caractérisation des exploitations familiales ;
- La mise en place d'un programme national de recherche sur l'anacarde afin de faire la promotion de la chaîne de valeur de l'anacarde par le développement de parc à bois permettant d'assurer la sélection ;
- La réactualisation de la carte variétale du niébé ;
- La recherche sur la création/sélection de variétés plus performantes et adaptées aux différentes zones agro-écologiques pour augmenter la productivité ;
- La mise en valeur des résultats de la recherche.
- La mise en place d'un mécanisme de coordination des activités du secteur public, avec celles des institutions privées

- Renforcement de la coordination entre les différents systèmes (SNRASP, SNCASP et SNFAR) ;
- Renforcement des mécanismes et dispositifs de pré-vulgarisation de transfert et de diffusion des technologies, des innovations et des bonnes pratiques ;
- La promotion des initiatives de recherches basées sur la demande des acteurs ;

4.3.4. Développement du conseil agricole et rural

L'article 69 de la LOASP prévoit de faciliter l'accès à un service public de conseil agro-sylvo-pastoral permettant d'assurer un bien-être durable aux populations rurales. A cela, s'ajoute le fait que des technologies sont générées ces dernières années, par la recherche agricole et par des programmes et projets qui attendent d'être vulgarisées, transférées ou diffusées à petite ou à grande échelle aux producteurs.

La stratégie consistera à mobiliser les structures du Système National de Conseil agro-sylvo-pastoral composé de prestataires de services publics et privés de conseil dont l'ANCAR constitue le pilier central, pour mettre en œuvre les activités suivantes :

- Faire un recensement exhaustif des innovations éprouvées existantes ;
- La création d'une base de données,
- La mise en place d'un mécanisme et dispositif de proximité inclusif de transfert des technologies vers les utilisateurs finaux ;
- La diffusion de technologies de biofertilisants (engrais organique, compost etc.) aux producteurs ;
- L'appui conseil pour la relance de la production maraîchère et fruitière urbaine et périurbaine ;
- La diffusion de nouvelles variétés de riz résilientes aux changements climatiques pour lutter contre les effets induits par la Covid-19 ;
- La diffusion à grande échelle de technologies (variétés de manioc résistantes à la mosaïque et de patate douce à chair orangée importées du Ghana, de riz NERICA, variétés d'arachide nouvellement homologuées, de niébé « Pakau », de maïs, de mil/sorgho, variétés de fonio, de bonnes pratiques de production de la tomate industrielle, variétés résilientes au changement climatique, etc.) ;
- La diffusion à grande échelle des itinéraires techniques des nouvelles variétés de sorgho ;
- La mise en place d'un programme de développement de la culture de coton avec des tests d'adaptation et diffusion de variétés de coton plus productives et la diffusion de techniques de défense du cotonnier contre divers agresseurs biotiques comme abiotiques et promotion de la culture irriguée du coton et la production du coton bio ;
- La diffusion de nouvelles variétés d'anacarde plus productives ;
- La promotion et développement de la culture du blé au Sénégal : elle se fera à travers l'élaboration d'un Programme national pour le développement de la culture du blé, la diffusion des huit nouvelles variétés de blé, le renforcement de capacités des acteurs et des bénéficiaires et la production de semences de pré-base du blé ;
- L'appui à l'émergence et au développement de cultures de diversification à travers la promotion de la culture du fonio, et la diffusion de variétés de Haricot mungo ;
- La valorisation des matières organiques des élevages dans la fertilisation de jardins de case aménagés au profit des ménages vulnérables ;
- L'installation de vitrines variétales (3 variétés ISRIZ) au niveau des stations de recherche de l'ISRA (Fanaye, Djibélor et Nioro), de chaque délégation de la SAED et auprès de producteurs multiplicateurs de semences (de préférence) pour partager les performances des variétés avec les

producteurs de paddy des zones ciblées et de susciter les demandes de semences pour mieux faire connaître les nouvelles variétés et préparer leur diffusion.

- La promotion et l'opérationnalisation du conseil électronique ou e-conseil ;
- Octroyer des lignes de crédit spécifiques aux producteurs pour l'acquisition d'intrants de qualité et la commercialisation ;
- La diffusion de la technologie des citernes collecteurs d'eau pluviale ;
- La diffusion de la technologie du SRI en zone pluviale (système de riziculture intensif).
- Le renforcement du dispositif de conseil de proximité et le recrutement de ressources humaines additionnelles qualifiées pour répondre à la demande des acteurs des chaînes de valeurs ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des plans de formation et de mise à niveau des agents des structures de conseil notamment les CAR et CEF.

4.3.5. Développement de la formation agricole et rurale

Selon les articles 62, 63 et 67 de la LOASP, le droit à la formation doit être une réalité tangible pour tous les ruraux. En plus le diagnostic fait état de la non-maitrise par les acteurs des chaînes de valeur et en particulier les producteurs, des techniques et bonnes pratiques de production corolaire au déficit de formation. La stratégie pour répondre à la demande portera à dérouler les actions suivantes :

- Pilotage et coordination des initiatives dans le secteur de la formation agricole et rurale.
- Formation initiale des jeunes en agriculture et prise en charge de leur insertion professionnelle, en concertation avec l'ensemble des Ministères impliqués (MEFPAL, MESRI, MEPA, MJ, etc.).
- Formation des comités de gestion de l'eau productive agricole à l'entretien, à la maintenance des ouvrages de retenue d'eau, de lutte contre la salinisation des terres et des aménagements intérieurs (secondaires) de vallées et bas-fonds.
- La réponse à la demande en formation initiale et continue des producteurs à la base sur diverses thématiques.
- Formation sur les bonnes techniques de production, de conservation/stockage, de transformation primaire et de commercialisation aux groupements de producteurs, jeunes et femmes ;
- Le renforcement des capacités des producteurs en utilisant le CEP (Champ Ecole Producteur) ;
- Le renforcement des capacités des exploitants horticoles sur l'approche SHEP ;
- Formation des petits producteurs et des associations de producteurs sur la gestion écologiquement durable des productions (agroécologie, agriculture biologique et agriculture de conservation) ;
- Formation des producteurs sur la valorisation des matières organiques des élevages dans la fertilisation de jardins de case aménagés au profit des ménages vulnérables ; tenue de sessions de perfectionnement des exploitants à partir des innovations disponibles (digital, techniques culturelles, système d'information, etc.) ;

4.4. Stratégie d'amélioration de la gouvernance du secteur agricole

4.4.1. Coordination administrative

L'examen des programmes et de leurs composantes permet de mettre en relief la synergie entre eux, confirmant la nécessité de mettre en place un fort dispositif de coordination entre les différentes activités du PASAD, et de suivi de leur accomplissement tout au long de la période de mise en œuvre. Ainsi, il s'agira d'impliquer toutes les institutions techniques qui assurent la coordination de la mise en œuvre dans une approche multipartite, de même que les institutions de concertation qui jouent le rôle de cadre consultatif où tous les acteurs formulent des propositions et des recommandations. L'application de cette stratégie de coordination administrative va nécessiter la mise en place d'un comité de gestion

administrative qui va s'assurer d'une concertation entre les secteurs et une coordination permanente des interventions entre les différentes parties prenantes. Un Secrétariat permanent est également prévu pour s'assurer du suivi de la mise en œuvre et de la remontée de l'information.

4.4.2. Renforcement du pilotage stratégique

Cette stratégie vise à résoudre les problèmes relatifs au pilotage optimal de la politique agricole en général, et en particulier, du PASAD. Il s'agit : (i) de la gouvernance globale de la politique (instances stratégiques et opérationnelles) : MAER, ministères connexes, et les différents acteurs du monde rural, (ii) du suivi-évaluation et (iii) de la formation et du renforcement de capacités des structures et du personnel-

- Engagement du secteur privé

D'une manière générale, le secteur privé englobe toutes les professions et **secteurs** d'activité ne dépendant pas de l'État, et où l'Etat n'est pas employeur et n'intervient qu'en tant que cadre juridique et référent légal.

Au Sénégal, les principaux acteurs du secteur privé, dans le domaine agricole, sont les OP, les coopératives, les PME, les GIE, les Multinationales, les organisations de commerçants, les mutuelles d'épargne et de crédit, les banques et autres prestataires de services.

L'engagement du secteur privé se fera à travers les activités suivantes :

- Assainir l'environnement des affaires permettra au secteur privé de s'impliquer davantage dans les activités agricoles. L'accent sera mis sur les maillons des chaînes de valeur souvent peu pris en charge tels que le stockage, la transformation, la logistique, le transport et les services connexes. Cet assainissement portera entre autres sur l'allègement des taxes, un meilleur ciblage des bénéficiaires des subventions des intrants, l'accès au crédit.
- Mettre à l'échelle des systèmes de financement des chaînes de valeur (expérience de Natal Mbay et LBA sur les chaînes de valeur riz, maïs et mil) : développement de cahiers de charges, agréage qualité, tierce détention, sont autant d'instruments qui pourraient être mis à l'échelle dans les différentes chaînes de valeur agricoles.
- Promouvoir les partenariats public/privé dans les infrastructures structurantes (stockage, conditionnement)

Les contraintes de stockage, de conditionnement, de conservation handicapent le développement du secteur agricole et constitue un défi auquel le MAER devrait trouver une réponse. Dans le cadre d'un partenariat public privé, des infrastructures de stockage et de conditionnement pourraient être mises en place notamment dans les zones de production et surtout pour les produits horticoles caractérisés par un fort taux de périssabilité. Le développement de ces partenariats nécessite la mise en place de mécanismes de gestion adaptés.

- Développer des systèmes d'information économique au profit des acteurs privés

Le secteur privé a d'énormes besoins d'informations techniques, économiques et sociales indispensables à sa prise de décision. Le développement des systèmes d'information pourrait permettre au secteur privé de prévoir la rentabilité de ses activités, d'atténuer les risques éventuels et de bien adapter son offre aux réalités du marché. Ainsi, ces informations pourraient aider le secteur privé dans sa prise de décision d'investir sur les chaînes de valeur agricoles les plus porteuses. Le MAER devrait donc intégrer ces besoins dans le développement de son système d'information.

- Rendre le crédit plus accessible (baisse du taux d'intérêt, apports, fonds de garanties)

Beaucoup d'acteurs sont confrontés aux taux de crédit élevés, notamment de la part des SFD et peinent à rentabiliser leurs emprunts. Cette situation constitue une entrave à l'expansion du secteur privé en particulier les PME.

La facilitation de l'accès au crédit au profit du secteur privé à travers la baisse du taux d'intérêt et des apports mais aussi la mise en place de fonds de garantie pourrait accroître les investissements privés dans le secteur agricole. Le MAER devrait travailler à assouplir les conditions d'accès au crédit en coordination avec le ministère en charge des finances.

- Capacitation du secteur privé sur les projets porteurs

Plusieurs acteurs du secteur privé (OP, coopératives, PME, GIE...) ne sont pas assez outillés pour se positionner sur les projets porteurs. Le renforcement de capacités pourrait permettre à ce secteur de capter davantage de financements et de mieux les gérer.

Dans certaines circonstances, l'accès au foncier est un prérequis pour que le secteur privé investisse dans les chaînes de valeur agricoles. C'est le cas par exemple lorsque l'on veut développer la production d'anacarde ou de mangue. Le développement de ces vergers requiert un accès sécurisé au foncier. Le MAER engagera une réflexion sur les moyens innovants de garantir la sécurité foncière au secteur privé en prenant en compte les intérêts des populations et les réalités locales.

- **Prise en compte du genre**

Cet objectif vise à réduire les inégalités de genre au niveau du secteur agricole du fait qu'il constitue un enjeu de développement. Dans ce cadre, il s'agira de : (i) l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action genre, (iii) l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités sur le genre, (iv) la confection d'outils de planification, de programmation, du suivi et de l'évaluation sensibles au genre ; (v) l'élaboration d'un programme d'autonomisation de la femme dans le secteur agricole ; (vi) la vulgarisation de la circulaire relative à la réduction des disparités de genre dans l'accès aux facteurs de production et (vii) le renforcement en moyens logistique, humain et financier de la cellule genre pour lui permettre de s'acquitter convenablement de ses missions.

- **Mise en place de cadres de concertation et dialogue et de partenariat**

Pour assurer la parfaite inclusion des interventions pour la mise en œuvre du PASAD, il faudra tenter de recueillir et d'analyser tous les paramètres techniques et organisationnelles des différentes parties prenantes en multipliant les rencontres avec celles-ci, en concevant (ou en actualisant) un cadre de travail à cet effet, ceci dans le but d'établir un système de dialogue et de partenariat permanent pour la réalisation des actions du PASAD. Il s'agira de développer un système de gestion efficace : des cadres ou dispositifs de concertation avec tous les acteurs identifiés à travers la mise en place d'interprofessions fortes, représentatives et crédibles. Ces interprofessions devront promouvoir la participation, l'internalisation et le partage concernant le PASAD.

Opérationnalisation du système de suivi-évaluation

La stratégie d'opérationnalisation du système de suivi-évaluation reposera sur les activités suivantes :

- (i) la mise à jour du manuel des procédures de suivi-évaluation du MAER, (ii) la mise à jour du système informatisé de suivi-évaluation du MAER, (iii) la mise à jour de la matrice action/extrant du DPPD, (iv) la formation des acteurs du système de suivi-évaluation du MAER sur la GAR, (v) la planification stratégique axée sur les résultats, (vi) les budgets programmes

et la budgétisation axée sur les résultats sensibles au genre, (vii) le suivi-évaluation et (viii) l'allocation des ressources à la DAPSA pour le suivi des indicateurs de performance. L'appui au fonctionnement régulier du système d'information du MAER permettra de : (i) collecter, consolider, valider et transmettre à tous les niveaux les données et informations (ii) valider la planification, la programmation budgétaire, les bilans annuels et résultats issus du dispositif de suivi-évaluation et (iii) affecter des ressources suffisantes. Ce système devra être mis en place dès le démarrage du programme et sera bâti sur l'existant. Il devra servir d'outil de pilotage opérationnel de la politique et par ricochet contribuer à la redevabilité notamment, la contribution du MAER à la Revue Annuelle Conjointe (RAC) du Ministère en charge de l'économie et le suivi des engagements de Malabo des Chefs d'Etats et de Gouvernements africains à savoir la Revue Conjointe du Secteur Agricole (RCSA) et la Revue Biennale (RB).

- La mise à disposition de tableaux de bord périodiques aussi bien sur la mise en œuvre des activités (PTBA) que sur le niveau d'atteinte des résultats (cadre de résultats).
- La nécessité d'actualiser les politiques agricoles et de systématiser l'évaluation d'impact des politiques ;
- Le renforcement (humain et financier) du dispositif permanent de collecte de statistiques agricoles probantes visant à produire les données nécessaires au fonctionnement du système d'aide à la prise de décision, de suivi évaluation, etc. Les DRDR, les Directions nationales et les sociétés de développement qui jouent un rôle capital dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PASAD seront renforcés sur les plans logistiques, financiers, et des ressources humaines, etc.
- Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles des services agricoles dans le domaine du suivi-évaluation ;
- Le renforcement des capacités logistiques et organisationnelles des services du secteur ;

4.5. Mesures d'accompagnement prioritaires

Il s'agit, dans le cadre de la mise en œuvre du PASAD, de consolider les acquis, notamment, dans les domaines suivants :

- La promotion de la digitalisation de l'agriculture notamment e-agri, e-conseil, e-subvention, e-marché, e-climat etc.
- L'environnement des affaires pour la promotion des investissements privés dans les chaînes de valeurs agro-commerciales et agroindustrielles : (i) agriculture familiale progressiste, (ii) agriculture à capitaux intelligents, (iii) entreprises de services agricoles performants et de proximité ;
- Le cadre juridique et réglementaire du développement agricole : (i) renforcement des efforts dans l'application des engagements de la LOASP, et (ii) la sécurisation foncière et des investissements agricoles ;
- Des mécanismes de financement durable de l'agriculture, sur plusieurs dimensions : (i) le relèvement de la part des ressources publiques allouées à l'agriculture (cf. la déclaration de Malabo des Chefs d'Etat et de gouvernement de 2014), (ii) l'allocation d'une ligne dans le budget de l'état dédiée au financement des activités de services agricoles (recherche, conseil agricole et rural, formation agricoles et rurale, l'appui institutionnelle aux OP, OPA, filières OIA y compris la structuration des filières en OIA, (iii) la mobilisation des ressources à travers les prélèvements effectués au sein des acteurs des filières pour le financement d'une partie des services agricoles, (iv) des plaidoyers et lobbying pour mobiliser des ressources extérieures, et (vi) la facilitation de l'accès aux ressources financières aux actifs des chaînes de valeur ;
- Le renforcement des mécanismes de redevabilité à tous les niveaux pour un meilleur suivi-évaluation et une transparence dans la mise en œuvre du PASAD ;
- Une mise en œuvre concertée du PASAD avec les institutions et structures de recherche, de conseil et formation agricole et rurale privées : Le département chargé de l'agriculture

travaillera avec les institutions de recherche comme les universités, les think tanks (IPAR, CRES, etc.) pour la recherche et les ONG, les réseaux d'organisations de producteurs (ASPRODEB, RESOPP), les filières pour le conseil et la formation

- L'évaluation et la réactualisation de la LOASP
- L'opérationnalisation de la réorganisation du MAER

5. PILOTAGE ET SUIVI-EVALUATION

5.1. Cadre institutionnel de pilotage, et de suivi-évaluation

Une mise en œuvre efficace et efficiente du PASAD, pour une réponse urgente aux impacts négatifs de la pandémie de la Covid-19 sur les acteurs des différentes chaînes de valeur agricole, d'une part, aux éventuelles menaces qui pèsent sur les prochaines campagnes agricoles, d'autre part, exige en matière de pilotage et de coordination, une architecture institutionnelle inclusive où tous les acteurs sont représentés et les rôles clairement définis.

Dans le contexte actuel, le dispositif de gouvernance de la politique agricole, cherche à capitaliser sur les expériences existantes ou passées, notamment en prenant pour base les instances prévues par la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP). En effet, il s'agit d'arriver à mettre en place un certain nombre d'institutions fonctionnelles et efficaces qui permettent une véritable inclusion de tous les acteurs du secteur d'activités dans le pilotage, la mise en œuvre technique, le suivi, l'évaluation des résultats attendus, la redevabilité mutuelle, le dialogue et la concertation.

Le PASAD prévoit pour le pilotage de la politique agricole la mise en place des organes suivants :

5.1.1. Comité de Pilotage du PASAD (COFIL _PASAD)

Il est présidé par le Ministre et est composé du Secrétaire Général du Ministère, des conseillers techniques, des directeurs nationaux (directions techniques, fonds, sociétés de développement, instituts de recherche, agences), de l'Assemblée nationale, du CESE et des interprofessions et plateformes. Il est chargé de définir les orientations et actions majeures pour la mise en œuvre du PASAD (au besoin), de vérifier le respect des orientations, d'examiner leurs conclusions, de prendre les décisions sur la base des informations issues du système de suivi-évaluation et des revues pour améliorer l'exécution, l'atteinte des résultats et de contribuer à la mobilisation des fonds. Il se réunit au moins une fois par an pour valider (i) les bilans annuels et résultats du suivi-évaluation du PASAD et (ii) l'affectation des ressources du PASAD, la planification et la programmation budgétaire et à chaque fois que de besoin.

5.1.2. Comité Technique du PASAD (CT_PASAD) ou Comité national de coordination et de suivi

Il est présidé par le Secrétaire Général du MAER et est composé des services, des Directions techniques, fonds, les sociétés de développement, des DRDR, des interprofessions et plateformes et le Secrétariat est assuré par la DAPSA. Le comité national de coordination et de suivi du PASAD rend compte au Comité de pilotage à travers son secrétariat technique et se réunit deux fois par an. Il dispose en son sein d'un secrétariat permanent chargé du suivi opérationnel des activités et des résultats. Il est chargé de la gestion opérationnelle du système de suivi-évaluation notamment : la conception du système, le contrôle de qualité des données, l'élaboration des supports d'analyse (tableau de bord, canevas de rapports de performance), la coordination, la planification et la mise en œuvre des activités du PASAD, la coordination de l'étude de base (référence), des évaluations à mi-parcours et finale du PASAD, de l'appui à la réalisation de la revue du sous-secteur agricole (contribution agricole à la RAC PSE), la préparation, l'élaboration et du reporting des réunions du COFIL_PASAD.

5.1.3. La Commission technique de suivi

Elle est présidée par les interprofessions, tables filières ou faitières et le secrétariat est assuré par les Directions nationales ou sociétés de développement. Elles sont chargées de (i) la validation et la consolidation des données collectées au niveau de chaque filière et (ii) la transmission des données au

comité national de coordination et de suivi avec copie au secrétariat permanent de suivi. Elles se réunissent deux fois par an en marge des rencontres du comité national de coordination et de suivi.

Ces commissions techniques sont aussi bien présentes au niveau central qu'au niveau décentralisé. Ils mobilisent l'ensemble des acteurs que sont l'administration, les collectivités locales, les organisations paysannes, le secteur privé (OP, faitière, organisation interprofessionnelles agricoles, entreprises agricoles et agroalimentaires, commerçants, autres fournisseurs de services, PME /PMI et les bailleurs de fonds.

5.1.4. Comité régional de suivi de l'exécution

Il est présidé par le gouverneur de région et le secrétariat est assuré par le DRDR. Il est composé du DRDR, des SDDR, des délégations, des bases, des projets, programmes, bases de surveillances et d'avertissement agricole, OP, faitières, des sous collèges, ONG, etc. Il se réunit tous les trimestres.

5.2. Mécanisme de suivi évaluation

L'architecture institutionnelle du PASAD, constituée des différents organes de mise en œuvre et de pilotage, va veiller au respect des orientations pour faciliter la prise de décisions et des mesures correctives à temps opportun. Bâtie sur une approche participative impliquant tous les acteurs, elle permettra le développement des synergies entre les différentes parties prenantes pour assurer une meilleure efficacité, efficience et optimisation des interventions dans des cadres appropriés d'orientation, de stratégie, de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation (collecte, traitement, analyse des données et diffusion de l'information).

5.2.1. Les indicateurs à renseigner

L'Etat du Sénégal dans le souci d'harmoniser les cadres de performance des différents secteurs a décidé d'adopter le référentiel de résultat suivant : activités, extrants, résultat immédiat, résultat intermédiaire, résultats ultimes ou finaux. A chaque niveau du référentiel correspond des indicateurs.

Les principaux indicateurs de développement à renseigner sur la période 2021-2025 pour chacune des filières concernent les productions, les rendements, le taux de couverture des besoins et les exportations effectuées (cf. liste des indicateurs de performance).

Les indicateurs de suivi, quant à eux, porteront sur les superficies, les intrants (engrais, semences), le matériel agricole, les infrastructures et aménagements, le financement, l'appui conseil, les technologies de recherche valorisées, etc. Les indicateurs de suivi (quantité) seront désagrégés suivant le genre pour une meilleure prise en compte des groupes cibles. Les cibles assignées à ces indicateurs, déjà déterminés, permettront d'obtenir le niveau ou le taux de réalisation obtenu chaque année (cf. liste des indicateurs de suivi.)

La collecte de certaines données qualitatives permettra de mieux appréhender les problématiques transversales.

5.2.2. La collecte, la remontée des données et la production de rapport

La fréquence de collecte sera trimestrielle conformément aux besoins en informations du cadre de mesure de rendement et en concordance avec les instances de prise de décision.

Les indicateurs de suivi du cadre de mesure du rendement du PASAD seront renseignés à travers un système de collecte et de remontée des données à partir de plusieurs sources :

- Les données collectées par les projets, programmes, ONG, organisation de producteurs, faitières, filières, services techniques etc., à travers des outils de collecte harmonisés du manuel de suivi-évaluation du MAER. Les différentes parties prenantes seront conviées chaque trimestre à une réunion de suivi présidé par le Gouverneur de la région, avec le DRDR pour assurer le secrétariat pour partager, valider et consolider les données relatives aux indicateurs de suivi du cadre de mesure du rendement du PASAD. Les données consolidées seront transmises au comité national de suivi du PASAD pour contrôle, consolidation et validation.
- Les données collectées par les interprofessions, directions nationales, sociétés de développement, secteur privé etc. avec l'utilisation des outils de collecte harmonisés du manuel de suivi-évaluation du MAER.
- Les données collectées par les instituts, fonds, les banques et les assurances et autres structures assimilées par le biais d'outils de collecte harmonisés du manuel de suivi-évaluation du MAER.
- Ces structures, en plus des directions nationales, interprofessions et DRDR seront conviées chaque semestre à une réunion du comité technique présidé par le secrétaire Général du MAER pour partager, valider et consolider les données relatives aux indicateurs de suivi du cadre de mesure du rendement du PASAD. Après validation, les données des directions nationales, instituts, fonds, interprofessions et DRDR seront consolidées par la DAPSA.

Toutes les données et informations seront systématiquement collectées sur des supports en l'occurrence des fiches de collecte. Ensuite elles seront consolidées, centralisées et analysées au niveau du secrétariat du Comité national de coordination et de suivi, puis transmises au comité de pilotage présidé par le Ministre pour éclairer les prises de décisions.

Toutes les conclusions des rencontres de suivi des différents organes sont consignées dans des rapports ou comptes rendus avec comme annexe la matrice de suivi des indicateurs renseignée et la synthèse des décisions prises.

Les indicateurs de résultats du cadre de mesure du rendement du PASAD relatifs à la production, au rendement, aux exportations, à la couverture des besoins, etc., seront renseignés par les rapports de la DAPSA, DA, DHORT, DPV, l'ANSD, etc. Aussi, les indicateurs relatifs aux connaissances et à l'utilisation des biens et services (semences, engrais, matériel agricole, surfaces aménagées, infrastructures, des technologies diffusées, etc.) seront renseignés par le biais d'enquêtes annuelles qui seront conduites par la DAPSA pour les grandes cultures (cultures pluviales) et la DHORT pour les cultures horticoles (cultures maraîchères, cultures fruitières, espèces florales, plantes ornementales) avec l'implication des structures et services techniques impliquées.

Les effets et l'impact de la politique seront mesurés comme suit :

- Pour les effets : une enquête sur échantillon sera réalisée à mi-parcours et à la fin de la politique ; cependant à tout moment, en cours de mise en œuvre, des enquêtes ponctuelles seront réalisées sur des effets constatés et méritant d'être documentés
- Pour la mesure de l'impact : Une enquête de référence sera réalisée au démarrage de la politique ; elle se fera avec un contrefactuel, à mi- parcours un second passage sera réalisé toujours avec contrefactuel et à la fin également un dernier passage sera réalisé.

6. COUT ET FINANCEMENT DU PASAD

6.1. Coût du PASAD

6.1.1. Coût global du PASAD

Durant les cinq (05) prochaines années, pour mettre en œuvre son ambitieux programme (PASAD), le Ministère doit mobiliser près de 1 021 milliards de FCFA, répartis principalement entre quatre (04) programmes comme suit :

Tableau 3 : Répartition du coût global du PASAD par objectif

Objectifs	Coût total en FCFA	Pourcentage
1. Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	266 128 391 628	26,07%
2. Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	518 346 673 789	50,77%
3. Accompagnement à la production: financement, recherche, formation agricole et rurale et appui conseil	169 007 525 664	16,55%
4. Pilotage et coordination administrative du MAER	67 500 000 000	6,61%
Total	1 020 982 591 081	

Source : auteurs

Une analyse sommaire de l'allocation des dépenses par programme montre une part plus importante du budget consacrée aux programmes 1 et 2 qui cumulent plus de xx% du coût total du PASAD.

6.1.2. Répartition des coûts suivant les programmes et les actions

Le tableau ci-dessous récapitule la répartition des dépenses du PASAD suivant les programmes et les actions identifiées.

Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales

Ce programme mobilise plus de 266 milliards de FCFA soit 26% du coût global du PASAD. Environ 22 milliards de FCFA sont consacrés à la reconstitution du capital semencier soit 26,8% des ressources globales du programme 1 tandis que plus de 206 milliards FCFA iront **au renforcement des aménagements des terres agricoles et la gestion équitable du foncier** (62%). **L'amplification de la GDT et l'amélioration de la fertilité des sols** requiert quant à elles 37 064 494 864 de FCFA (11%).

Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles

Sur les 518 milliards de FCFA que requiert ce programme, 245 milliards bénéficient à l'intensification de la production agricole soit près 39,6 %. Un montant de 168 milliards de FCFA sera mobilisé pour le **renforcement de la diversification agricole de façon inclusive** soit 37,4% des dépenses globales allouées au programme. En ce qui concerne la valorisation des produits agricoles, elle représente 46 milliards de FCFA (10%) et la résilience face aux changements climatiques, 57 milliards de FCFA (12,6%).

L'analyse des montants alloués à ces deux programmes laisse apparaître clairement le choix stratégique concernant la sécurité alimentaire à travers l'intensification et la diversification.

Accompagnement à la production : financement, recherche, formation agricole et rurale et appui conseil

Le budget du programme est estimé à 169 007 525 663 de FCFA soit 16,5% des ressources du PASAD. Ces ressources sont principalement destinées à promouvoir le financement agricole et le développement rural (49 542 130 925 de FCFA, soit 29,31%), à promouvoir la structuration des filières et la mutualisation des organisations paysannes (10 313 036 528 FCFA soit 6,10%), à développer la recherche agricole (11 561 481 259 FCFA soit 6,84%), à développer le conseil agricole et rural (72 542 638 168 FCFA soit 42,92%) et à la formation agricole et rural (25 048 238 782 FCFA soit 14,82%).

Pilotage et coordination administrative du MAER

Le budget du programme 4 est porté à 67 500 000 000 FCFA soit 6,6% du coût global du PASAD. Un montant de 30 milliards de FCFA de ces ressources soit 44,44% serviront au pilotage et, 55,56% à la coordination du secteur.

Tableau 4 : Allocation des ressources par Programmes et actions

Programmes	Actions	Années					Total	Pourcent
		2021	2 022	2023	2024	2025		
Programme 1. Amélioration et sécurisation de la base productive	Action 1.1 : Renforcement des aménagements des terres agricoles et gestion équitable du foncier	11 590 550 000	45 528 667 938	50 000 000 000	52 533 006 140	47 007 650 242	206 659 874 320	62,0
	Action 1.2 : Reconstitution du capital semencier	2 250 000 000	6 046 118 660	7 250 000 000	3 500 000 000	3 357 903 785	22 404 022 444	26,8
	Action 1.3 : Amplification de la GDT et amélioration de la fertilité des sols	5 500 000 000	10 782 247 432	12 782 247 432	5 500 000 000	2 500 000 000	37 064 494 864	11,1

	Total 1	19 340 550 000	62 357 034 030	70 032 247 432	61 533 006 140	52 865 554 027	266 128 391 628	
Programme 2. Accroissement durable de la productivité et de la production agricoles	Action 2.1 : Valorisation des produits agricoles	5 923 398 342	9 000 000 000	15 117 598 342	9 714 698 342	7 000 000 000	46 755 695 026	10,3
	Action 2.2 : Intensification de la production agricole	33 750 000 000	49 041 970 502	84 245 255 833	46 500 000 000	32 317 441 937	245 854 668 271	39,0
	Action 2.3. Renforcement de la diversification agricole de façon inclusive	27 000 000 000	28 316 931 457	55 964 358 820	36 000 000 000	21 405 020 215	168 686 310 492	37,3
	Action 2.4. Résilience face aux changements climatiques	9 500 000 000	12 050 000 000	15 500 000 000	12 500 000 000	7 500 000 000	57 050 000 000	12,65%
	Total 2	76 173 398 342	98 408 901 959	21 750 000 000	104 714 698 342	68 222 462 152	518 346 673 789	

Programme 3 : Renforcement des services agricoles	Action 3.1 : Promouvoir le financement agricole et du développement rural	9 908 426 185	9 908 426 185	9 908 426 185	9 908 426 185	9 908 426 185	49 542 130 925	29,31%
	Action 3.2 : Promouvoir la structuration des filières et la mutualisation des organisations paysannes	731 496 537	2 659 195 541	2 723 298 810	2 598 880 015	1 600 165 626	10 313 036 529	6,10%
	Action 3.3 : Développer la recherche agricole	1 043 504 332	2 396 569 645	2 846 897 848	2 874 260 995	2 400 248 439	11 561 481 259	6,84%
	Action 3.4 : Développer le conseil agricole et rural	3 369 475 488	17 176 427 000	17 460 424 138	20 363 415 996	14 172 895 548	72 542 638 170	42,92%

	Action 3.5 : Développer la formation agricole et rurale	1 210 465 025	5 807 239 284	6 179 951 913	7 164 383 225	4 686 199 334	25 048 238 781	14,82%
	Total 3	16 263 367 566	37 947 857 655	39 118 998 894	42 909 366 416	32 767 935 133	169 007 525 664	
Programme 4 : Amélioration de la gouvernance du secteur agricole	Action 4.1 : Amélioration de la coordination administrative	7 500 000 000	7 500 000 000	7 500 000 000	7 500 000 000	7 500 000 000	37 500 000 000	55,5%
	Action 4.2 : Renforcement du pilotage stratégique	6 000 000 000	6 000 000 000	6 000 000 000	6 000 000 000	6 000 000 000	30 000 000 000	44,4%
	Total 4	13 500 000 000	13 500 000 000	13 500 000 000	13 500 000 000	13 500 000 000	67 500 000 000	
Budget global	1 020 982 591 081							

Source :MAER

6.2. Stratégie de financement

Le financement du PASAD nécessitera une approche participative de toutes les catégories d'acteurs du monde rural pour pouvoir assurer la résilience face aux chocs en général et au Covid-19 en particulier. Les sources de financement du PASAD proviendront de l'État du Sénégal, des collectivités territoriales, des partenaires techniques et financiers, des bénéficiaires, des ménages agricoles, du secteur privé et des organisations non gouvernementales, etc.

Cependant l'État a une part importante et primordiale dans la mobilisation des ressources pour rendre plus attractifs le secteur afin de maintenir les investisseurs actuels mais aussi et surtout attirer de nouveaux investisseurs.

Tableau 5 : Potentiels canaux de financement du PASAD

Structures de financement	Catégories de financement
Fonds national de Recherches Agricoles et agro-alimentaires (FNRAA) pour le financement de la recherche	Projets de Recherche
Fonds national de Développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP)	Projets de Services agricoles (structuration des filières, formation agricole et rurale et conseil agricole et rural notamment la diffusion de technologies)
Fonds d'Appui au Développement du Secteur rural (FADSR) pour le financement des équipements et autres investissements des exploitations agricoles	Projets productifs
Banque agricole	Crédits agricoles
Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS)	Assurance agricole
Fonds d'Investissement et de Garantie Prioritaire pour permettre aux PME et aux groupements de femmes et de jeunes d'accéder au crédit bancaire	Autres crédits (PME, groupements de femmes, de jeunes)
Banque nationale pour le Développement Économique (BNDE)	Crédits PME
Délégation à l'Entreprenariat Rapide (DER)	Projets productifs
Transferts de fonds	Projets productifs
Exploitations familiales	Projets productifs
Financement direct et subventions	Prise en charge du secteur par l'État
Agro industries	Projets productifs

7. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

Le contexte actuel de la crise sanitaire de la Covid-19 ne fait qu'allonger la liste de risques qui pourront éventuellement amoindrir le succès de la mise en œuvre du PASAD, et par conséquent avoir un impact considérable sur les performances du secteur agricole. Dans cette liste, on peut citer entre autres le faible niveau de formation et d'organisation des exploitants agricoles ; les aléas climatiques ; les litiges fonciers ; l'invasion acridienne ; le comportement des consommateurs pour toutes les filières visant le marché domestique, telles que le riz local, l'oignon, la pomme de terre et la banane ; la mobilité du personnel technique et la non motivation du personnel du Ministère.

Les objectifs tels que prédéfinis pour réaliser le PASAD, pourraient ne pas présenter les résultats escomptés à cause de ces risques identifiés. Ainsi un certain nombre de mesures sont nécessaires pour les prévenir et/ou en atténuer les effets. Ces mesures passent d'abord par une bonne cartographie des risques sur la base d'une analyse et un bon système de gestion des risques permettant d'appuyer de nouveaux investissements, de renforcer la résilience et de réduire les pertes. Le tableau ci-dessous présente ces risques, leur probabilité d'occurrence, leur intensité et effets potentiels sur les résultats et les stratégies d'atténuation retenues.

Tableau 6 : Analyse des risques et mesures d'atténuation

Risques liés à la mise en œuvre du PASAD	Probabilité d'occurrence	Intensité et effets sur les résultats du PASAD	Stratégie d'atténuation
Faible niveau de formation et d'organisation des exploitants agricoles	Forte	Moyenne Les petits producteurs qui pratiquent l'agriculture pluviale sont généralement d'âge avancé et avec un faible niveau de formation qui limitent leur capacité à innover et à moderniser leurs systèmes de productions	Poursuivre le processus de mise en place des Chambres d'agriculture ; Mettre en place des sociétés coopératives, dynamiques et fonctionnelles, Inciter les privés à s'investir dans les chaînes de distribution de produits agricoles, Renforcer les capacités des exploitants agricoles sur les bonnes pratiques agricoles, Dérouter une campagne nationale de sensibilisation et de formation des producteurs sur les techniques d'amendement.
Aléas climatiques (déficit pluviométrique et mauvaise répartition spatiale et temporelle des pluies)	Forte	Forte Stagnation, voire réduction sensible de la productivité et de la production et les pertes d'actifs Mauvaise allocation des ressources (semences, engrais, matériels, etc.)	Intensifier les actions de maîtrise de l'eau, Sensibiliser et former sur les actions d'adaptation, Renforcer le dispositif de prévention des crises, Promouvoir l'assurance agricole, Promouvoir l'adoption de variétés adaptées à la variabilité du climat et de techniques culturales pour économiser l'eau et augmenter la capacité de rétention d'eau dans le sol Promouvoir le développement de la petite irrigation locale Assurer un suivi rapproché des techniques culturales, des techniques de fertilisation et d'utilisation des pesticides pour une meilleure adaptation aux changements climatiques et une durabilité des activités agricoles, Restaurer et valoriser les terres salées, Réaliser une évaluation environnementale stratégique du programme.
		Forte	Déclenchement du Plan National Urgence antiacridien (PNUA) qui permet une gestion inclusive d'une grise acridienne, (interministérielle, multipartites et pluridisciplinaire) Gestion sous régionale des ravageurs transfrontaliers avec la CLCPRO/FAO. Les préparatifs de la lutte contre

Risques liés à la mise en œuvre du PASAD	Probabilité d'occurrence	Intensité et effets sur les résultats du PASAD	Stratégie d'atténuation
Invasion acridienne	<i>Forte</i>	<i>Baisse de la production et de la productivité</i>	<i>le criquet pèlerin ont déjà démarré avec des formations sur les thèmes : prospection, traitement, suivi environnemental et sanitaire sous l'égide de la DPV et de la CLCPRO/FAO. Développer l'assurance agricole pour le transfert du risque</i>
Difficultés de mobilisation des ressources financières conséquentes	<i>Moyenne</i>	<i>Incapacité de déroulement de toutes les actions du PASAD</i>	<i>Plaider pour le renforcement de la contribution de l'Etat, Faire du Lobbying auprès des Partenaires financiers, Faire une bonne priorisation des projets à fort potentiel de croissance et d'impact.</i>
Faiblesse de la concertation et de la mise en œuvre de façon isolée	<i>Moyenne</i>	<i>Moyenne Difficultés à assurer la cohérence des actions mises en œuvre.</i>	<i>Renforcer les prérogatives du Comité de pilotage, Renforcer le dialogue entre les différentes parties prenantes à la mise en œuvre du plan.</i>
Départs du personnel	<i>Forte</i>	<i>Forte Effectifs largement insuffisants quantitativement et qualitativement, vieillissants et démotivés. Déconnexion relative des projets et programmes par rapport aux administrations de tutelle.</i>	<i>Faire un effort de recrutement et de maintien du personnel additionnel, Améliorer le système d'évaluation, de rémunération et de fidélisation du personnel, Améliorer les conditions de travail et du cadre de vie, Elaborer une stratégie de gestion des carrières du personnel.</i>
Comportement pessimiste des consommateurs	<i>Faible</i>	<i>Faible Forte présence de produits importés en concurrence directe ou en substitution aux productions locales. Efforts d'investissements nationaux anéantis</i>	<i>Mettre en place un fonds d'investissements pour les initiatives privées, Améliorer les conditions de transformation, de conditionnement et de commercialisation des produits locaux, Améliorer la qualité des emballages, Promouvoir le consommateur local, Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation sur la valeur nutritionnelle et les bénéfices pour la santé des produits locaux, Mettre en place des mesures incitatives pour les consommateurs (subvention à la consommation des produits locaux).</i>
Foncier	<i>Forte</i>	<i>Forte Entrave pour la sécurisation des investissements et la gestion durable des exploitations. Tendance à contourner la loi à défaut de pouvoir l'appliquer. Spéculation foncière qui touche principalement les zones urbaines, mais également certaines zones agricoles à haut potentiel agricole.</i>	<i>Mettre à profit l'Acte 3 de la Décentralisation pour délimiter avec précision les espaces entre les communes, et s'appuyant sur un cadastre rural, Mettre en place un cadre réglementaire bien maîtrisé par tous les acteurs.</i>
Volatilité des prix des cultures de rente	<i>Forte</i>	<i>Forte Influence sur la gestion des ressources des ménages, Réduction de l'accessibilité des produits alimentaires.</i>	<i>Faciliter l'accès au crédit durant la commercialisation, Renforcer les capacités des acteurs du marché</i>

ANNEXE 1 : CADRE DE MESURE DU RENDEMENT DU PASAD

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
Résultats ultimes: La sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages est améliorée	Taux de croissance passe à XX% en 2020 à 7,5% en 2025	5,4%	6,5%	7,5%	8,5%	9,5%	Enquêtes nationales (DAPSA, ANSD, CLM)	Annuelle	DAPSA DHORT ANSD CLM DPEE	Les ressources publiques sont mobilisées Les conditions de décaissement sont satisfaites Bonnes capacités en ressources humaines Les effets des changements climatiques sont atténués
	PIB de l'agriculture passe à XX% en 2020 à 8,8% en 2025	8,2%	8,4%	8,8%	9,2%	10%				
	Au moins un taux de couverture des besoins alimentaires des ménages ruraux en céréales de 90% d'ici 2025	80%	83%	85%	87%	90%	Rapport campagne agricole DAPSA			
	Au moins une réduction de la malnutrition aigüe Global 4,6% d'ici 2025	6,6%	4,8%	4,6%	4,2%	4,0%				
	Au moins une réduction de XX% du solde de la balance commerciale des produits agricoles (riz, pomme de terre, l'oignon et l'huile etc.) d'ici 2025 (réduction des pertes de devise de XXXXX FCFA à YYYYY FCFA d'ici 2025)	AD	AD	AD	AD	AD				
	Au moins une augmentation des emplois créés par le secteur agricole d'ici 2025 (le nombre d'emplois créés	129 789	129 965	130 141	156 169	203 020				

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
	passent de 118068 en 2020 à 203020 en 2025									
Programme1 : Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales										
Résultat intermédiaire 1 : La base productive et les infrastructures rurales sont améliorés	% de producteurs qui ont accru leur accès à la terre	7%	9%	14%	18%	20%	Enquêtes agricoles DAPSA,	Annuelle	DAPSA INP	
	% de producteurs qui ont utilisé au moins une technique de GDT	50%	55%	60%	65%	70%	Rapport campagne agricole DAPSA			
	% de producteurs qui ont utilisé des semences certifiées	13%	20%	25% %	30%	35%				
Résultat immédiat 1.1 : Les superficies de terres agricoles aménagées sont emblavées	Superficie de terres aménagées et réhabilitées emblavées	1135 000	149 800	152 000	155 000	159000	Fiche superficies aménagée et réhabilitées emblavées Rapport SAED, SODAGRI projet et programme	Annuel	SAED SODAGRI Projet Programme	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
Extrant 1.1.1 : Les aménagements des terres agricoles sont renforcés	Superficies hydroagricoles aménagées (en ha)	14 300	13 764	12 473	9 202	8 500	Fiche superficies aménagée et réhabilitées emblavées Rapport SAED, SODAGRI projet et programme	Annuel	SAED SODAGRI Projet Programme	
	Superficies hydroagricoles réhabilitées (en ha)	7 400	6 500	5 000	7 080	8 000				
	Linéaire de piste de production (en Km)	198	200	210	225	240	Fiche piste de production Rapport projet et programme	Annuel	Projet Programme	
Extrant 1.1.2 : La gestion équitable du foncier est renforcée	Nombre de communes rurales disposant d'un POAS mis en œuvre	11	15	17	20	22	Fiche POAS Rapport SAED, projet et programme	Annuel	SAED Projet Programme	
Résultat immédiat 1.2 : Les superficies de terres agricoles sous GDT (en ha) sont emblavées	Superficie de terres agricoles sous GDT (en ha) emblavées	425 000	430 000	432 000	433 000	435 000	Enquêtes agricoles DAPSA, Rapport campagne	Annuelle	DAPSA	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses	
		21	22	23	24	25					
							agricole DAPSA				
Extrant 1.2.1 : La gestion durable des terres est amplifiée	Superficies de terre agricoles sous GDT	548 423	712 950	926 835	1 204 886	1 566 352	Enquêtes agricoles DAPSA, Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA		
Résultat immédiat 1.3 : La production de semences certifiée a augmenté	Quantité de semences certifiées produites désagrégée par spéculation	Arachide	95000	10500 0	11000 0	11500 0	12000 0	Fiche semences certifiées produites Rapport ISRA/DA/DISEM	Annuel	ISRA DA/DISEM	
Maïs		32600	36000	39600	42400	44800					
mil		1444	1458	1472	1481	1493					
riz		21600	24000	26400	28000	30400					
Sorgho		22100	24500	27000	29000	31000					
Niébé		5200	5250	5300	5350	5400					
Sésame		3600	3640	3680	3720	3760					

Enoncé d'objectif	IOV		Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
			21	22	23	24	25				
Extrant 1.3.1 : Le capital semencier est reconstitué (Pré-base et base)	Quantité de semences de pré-base et base produite désagrégée par spéculation	arachide	95	105	110	115	120	Fiche semences certifiées produites Rapport ISRA/DA/DISEM	Annuel	ISRA DA/DISEM	
		maïs	11,14	13	15	17	19				
		mil	5,75	6,2	7	7,7	8,2				
		riz	31,5	35	39	42	46				
		sorgho	2,6	3	3,5	4	4,4				
		niébé	0,86	1,3	1,5	1,7	2				
		sésame	1,64	1,9	2,1	2,4	2,8				
Programme 2: Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles											
Résultat intermédiaire 2 : La production	Volume de la production céréalière (en T)		3 945 719	4 333 310	4 729 510	4 922 450	5 480 000		Annuelle	DAPSA	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
agricole et la valorisation des produits agricoles sont augmentés	Volume de la production d'arachide (en T)	1 802 220	1 807 371	1 812 775	1 924 000	1 965 000	Enquêtes agricoles DAPSA,	Annuelle	DPV ANSD	
	Volume des exportations d'arachide en tonnes (en T)	230 000	255 000	280 000	315 000	350 000	Rapport campagne agricole DAPSA		SAED SODAGRI PNAR	
	Volume de la production de riz (en T)	1 454 500	1 620 750	1 760 000	1 794 250	1 822 500				
	Au moins une augmentation de 1,01% du rendement d'arachide par rapport à la moyenne de base (1467 Kg/ha, Ref. 2020) d'ici 2025	0,20%	0,27%	0,34%	0,41%	1,01%	Enquêtes agricoles DAPSA, Rapport campagne agricole DAPSA		DPV ANSD SAED	
	Au moins une augmentation de 6,56% du rendement de riz pluvial par rapport à la moyenne de base (2800 Kg/ha, Ref. 2020) d'ici 2025	3,57%	5,17%	6,56%	6,56%	6,56%	Rapport SAED	SODAGRI PNAR		

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
	Au moins une augmentation de 20% du rendement de riz irrigué par rapport à la moyenne de base (5 021Kg/ha, Ref. 2020) d'ici 2025	8%	10%	15%	18%	20%	Rapport SODAGRI Rapport PNAR			
	Volume de la production horticole (en T)	788 782	903 045	1 109 924	1 137 112	1 250 000	Enquêtes horticoles DHORT,	Annuelle	DAPSA DHORT DPV ANSD	
	Volume des exportations de produits horticoles (en T)	82 442	157 000	160 483	168 476	175 000	Rapport annuel DHORT, DPV, ANSD			
	Taux de couverture des besoins en céréales	88%	90%	92%	93%	95%	Enquêtes agricoles DAPSA,	Annuelle	DAPSA ANSD	
	Taux de couverture des besoins en riz	60%	65%	68%	73%	80%	Rapport campagne agricole DAPSA			
Résultat immédiat 2.1 : Les producteurs utilisent	% de producteurs ayant utilisé les engrais subventionnés	45%	50%	55%	60%	68%		Annuelle	DAPSA	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
les engrais et semences subventionnés	% de producteurs ayant utilisé les semences subventionnées	60%	58%	50%	45%	40%	Enquêtes agricoles DAPSA, Rapport campagne agricole DAPSA		ANSD	
Extrant 2.1.1 : La disponibilité des engrais est renforcée	Quantité d'engrais subventionné mis en place (en T)	130 000	150 000	150 000	150 000	150 000	Fiche engrais subventionné Rapport DA	Annuel	DA RPROG	
Extrant 2.1.2 : La disponibilité des semences certifiées est renforcée	Quantité de semences certifiées subventionnée mis en place (en T)	97 000	110 000	115 000	130 000	150 000	Fiche SCS Rapport DMER	Annuel	DA Projet Programme DHORT	
Résultat immédiat 2.2 : Les producteurs ont amélioré leur accès au matériel agricole	Pourcentage de producteurs qui ont amélioré leur accès aux matériels agricoles	25%	30%	38%	40%	42%	Enquêtes agricoles DAPSA, Rapport campagne	Annuelle	DAPSA	

Enoncé d'objectif	IOV		Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
			21	22	23	24	25				
								agricole DAPSA			
Extrant 2.2.1 : La disponibilité du matériel agricole est renforcée	Nombre d'unités de matériel à traction animale mis à la disposition des producteurs désagrégé par type	Semoir	34 748	10 572	8 805	12 459	27 475	Fiche matériel à traction animale Rapport DMER	Annuel	DMER	
		Houe Sine 3 dents	18 665	5 793	4 775	6 710	14 705				
		Houe occidentale	7 810	2 396	2 011	2 805	6 124				
		Charrue UCF	470	314	203	161	371				
		Charrette équine	2 661	1 938	1 500	956	1 797				
		Charrette asine	1 791	1 106	839	699	1 116				
		Butteur	42 860	18 416	14 711	10 302	47 187				
	Nombre d'unités de matériel motorisé déployé à la	Tracteurs 75 - 80 CV	164	49	38	25	24	Fiche matériel motorisé	Annuel	DMER	
Tracteurs 125 CV		169	54	43	30	29					

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
disposition des producteurs désagrégé par type	Tracteurs 140 - 180 CV	169	54	43	30	29	Rapport DMER			
	Offset	301	75	61	50	50				
	Semoir maraicher	174	59	48	35	34				
	Motoculteurs équipés	339	295	245	132	165				
	Billonneuses	311	275	250	202	212				
	Herse	603	526	376	17	137				
	Récolteuses	39	20	17	21	13				
	Pulvérisateurs	139	110	107	112	104				
	Planteuses	10	10	10	10	10				
	Arracheuses d'arachide	30	30	30	30	30				
	Batteuses multifonctionnelles	100	100	100	100	100				

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses	
		21	22	23	24	25					
		Semoir multi rang	100	5	5	5	5				
		Egraineuses de maïs	30	10	10	10	10				
		Planteuses de manioc	3	10	10	10	10				
		Epandeurs d'engrais	10	200	200	200	200				
		Pulvérisateurs tractés	10	30	30	30	30				
Résultat immédiat 2.3 : Les producteurs ont amélioré leur accès aux infrastructures de production et post récolte	Pourcentage de producteurs qui ont amélioré leur accès aux infrastructures de production et post récolte		30%	35%	40%	45%	50%	Enquêtes agricoles DAPSA, Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA	
Extrant 2.3.1 : Les infrastructures de	Nombre de magasins de stockage, de conditionnement et de conservation construits		120	120	120	120	120	Fiche MS&C&C	Annuel	DMER Projet	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
production et post-récolte sont renforcées							Rapport trimestriel		Programme DHORT	
	Nombre de magasins de stockage, de conditionnement et de conservation et réhabilités	100	100	100	100	100	Fiche MS&C&C Rapport trimestriel	Annuel	DMER Projet Programme DHORT	
Résultat immédiat 2.4 : Les superficies emblavées sont protégées des nuisibles	% de superficies emblavées et traitées	60%	68%	75%	80%	86%	Enquêtes agricoles DAPSA, Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA DPV	
Extrant 2.4.1 : La surveillance et lutte contre les nuisibles est renforcée	Superficies emblavées traitées contre les nuisibles	43 000	51 000	58 000	62 000	70 000	Fiche superficie traitée Rapport DPV	Trimestriel	DPV	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
Résultat immédiat 2.5 : Les producteurs ont amélioré leur accès aux infrastructures de mise à marché	Pourcentage de producteurs qui ont amélioré leur accès aux infrastructures de mise en marché	15%	20%	30%	32%	35%	Enquêtes agricoles DAPSA, Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA	
Extrant 2.5.1 : Les infrastructures de mise à marché et transformation sont renforcées	Nombre d'infrastructures de transformation et de mise de marché construites	10	15	20	25	30	Fiche IT&MM Rapport trimestriel	Annuel	DMER Projet Programme DHORT	
	Nombre d'infrastructures de transformation et de mise de marché réhabilitées	5	10	15	20	25	Fiche rapport de performance Rapport de performance	Annuel	DMER Projet Programme DHORT	
Résultat immédiat 2.6 : Les producteurs ont diversifié leur production	Pourcentage de producteurs ayant diversifié leur production	10%	15%	17%	20%	22%	Enquêtes agricoles DAPSA, Rapport campagne	Annuelle	DAPSA ANSD	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
							agricole DAPSA			
Extrant 2.6.1 : La politique de soutien à la diversification est renforcée	Part de la subvention alloué aux cultures de diversification	20%	30%	48%	55%	60%	Rapport annuel DA	Annuelle	DA	
Programme 3: Accompagnement à la production: financement, recherche, formation agricole et rurale et appui conseil										
Résultat intermédiaire 3 : Les services agricoles sont renforcés	Taux de croissance du volume de financement agricole et rural (services agricoles, production et matériels agricoles)	5%	10%	15%	20%	25%	Rapport annuel de performance	Annuelle	FNDASP FNRAA FADSR LBA DMER Projets Programmes	
	Nombre d'interprofessions qui procèdent à des prélèvements	1	1	1	1	1	Rapport annuel FNDASP	Annuel	FNDASP	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
	de fonds ou cotisation pour financer les services agricoles									
	% de producteurs qui ont utilisé les connaissances apprises sur les bonnes pratiques de production	55%	60%	65%	70%	75%	Enquêtes agricoles DAPSA, Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA	
	Pourcentage de producteurs ayant utilisé au moins une innovation / technologie diffusée	45%	50%	55%	60%	65%	Enquêtes agricoles DAPSA, Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA	
Résultat immédiat 3.1 : Le financement agricole et rural est renforcé	Volume total de financement agricole et rural (Milliards)	35 103 430 26 5	40 979 443 699	47 063 551 467	50 324 408 251	53 811 197 55 9	Rapport annuel FNDASP FNRAA	Annuelle	FNDASP FNRAA FADSR	
Extrant 3.1.1 : Le financement des projets	Nombre de projets de services agricoles financés désagrégé	42	72	103	115	128	FADSR		LBA	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
de services agricoles est renforcé	par type (recherche, structuration des filières, diffusion de technologies, formation)	(14+13+5+10)	(18+32+7+15)	(19+55+9+20)	(19+60+11+25)	(20+65+13+30)	LBA DMER Projets Programmes		DMER Projets Programmes	
Extrant 3.1.2 : Le financement des projets productifs est renforcé	Nombre de projets productifs financés désagrégé par type (FADSR, LBA, projets et programmes)	0	3000	3000	3000	3000				
Résultat immédiat 3.2 : La reconnaissance légale des organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA) conformément à la LOASP est renforcée	Nombre d'organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA) reconnues légalement conformément au décret 2008-1260 relatif aux interprofessions	0	1	1	1	1	Rapport annuel FNDASP	Annuel	FNDASP	
	Nombre d'organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA) reconnues comme association	1	1	1	1	1	Rapport annuel FNDASP	Annuel	FNDASP	
Extrant 3.2.1 : La structuration des filières et la	Nombre d'Organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA) mises en	2	0	1	1	1	Rapport annuel FNDASP	Annuel	FNDASP	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
professionnalisation des OP sont renforcées	place conformément à la LOASP									
	Nombre de familles professionnelles des acteurs des chaînes de valeurs mises en place	0	0	3	6	9	Rapport annuel FNDASP	Annuel	FNDASP	
Extrant 3.2.2 : Les capacités techniques, financières et institutionnelles des OP sont renforcées	Nombre d'OP ayant bénéficié d'un appui technique, financier, logistiques (équipement, matériel)	200	250	300	350	400	Rapport annuel ANCAR SODAGRI SAED SODEFITEX Projets Programmes	Annuel	ANCAR SODAGRI SAED SODEFITEX Projets Programmes ONG Plateforme	
Résultat immédiat 3.3 : La recherche agricole est renforcée	Taux de croissance des technologies générées par la recherche et diffusées	50%	55%	60%	65%	70%	Rapport annuel ISRA	Annuel	ISRA	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
Extrant 3.3.1 : La génération des technologies est accrue	Nombre d'innovations technologiques générées par la recherche et diffusées	7	18	33	39	42	Rapport annuel ISRA	Annuel	ISRA	
	Nombre d'innovations technologiques générées	13	32	55	60	65	Rapport annuel ISRA	Annuel	ISRA	
Résultat immédiat 3.4 : Les producteurs ont amélioré leur accès aux technologies diffusées	Pourcentage de producteurs ayant amélioré leur accès aux innovations / technologie diffusée	55%	60%	65%	70%	75%	Enquêtes agricoles DAPSA, Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA	
Extrant 3.4.1 : Les technologies sont diffusées	Nombre de technologies diffusées	30	34	38	41	44	Rapport annuel ANCAR SAED SODAGRI SODEFITEX SODEFITE X Projets	Annuel	ANCAR SAED SODAGRI SODEFITEX Projets Programmes Plateforme	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
							Programmes		ONG, OP	
	Nombre de producteurs bénéficiaires d'appui conseil désagrégés par sexe	118 832	713 000	842 000	950 000	1 071 853	Rapport annuel ANCAR SAED SODAGRI SODEFITEX Projets Programmes	Annuel	ANCAR SAED SODAGRI SODEFITEX Projets Programmes Plateforme ONG, OP	
Résultat immédiat 3.5 : Les producteurs ont augmenté leurs connaissances sur les bonnes pratiques de production	% de producteurs formés qui ont augmenté leurs connaissances sur les bonnes pratiques de production	90%	90%	90%	90%	90%	Enquêtes agricoles DAPSA, Rapport campagne agricole DAPSA	Annuelle	DAPSA	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
Extrant 3.5.1 : Les producteurs sont formés sur différentes thématiques	Nombre de producteurs bénéficiaires de formation désagrégé en hommes et femmes	114 818	154 708	169 164	199 039	234 190	Rapport annuel BFPA ANCAR SAED SODAGRI SODEFITEX Projets Programmes	Annuel	BFPA ANCAR SAED SODAGRI SODEFITEX Projets Programmes Plateforme ONG, OP	
Extrant 3.5.2 : Les techniciens agricoles au niveau des écoles et	Nombre de diplômés des écoles de formation agricoles et rurales	250	425	550	675	800	Rapport annuel BFPA	Annuel	BFPA	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
centres de formation et les agents des structures du MAER sont formés	Nombre d'agents des structures du MAER formés	50	75	100	125	150	Rapport annuel BFPA Projets Programmes	Annuel	BFPA Projets Programmes	
Programme 4: Pilotage et coordination administrative du MAER										
Résultat immédiat 4.1 : Le pilotage stratégique su secteur est renforcé	Nombre de tableau de bord produits	4	4	4	4	4	Fiche TB Tableau de bord	Trimestriel	DAPSA RPROG	
	Nombre de rapport de performance produit	1	1	1	1	1	Fiche RP Rapport de performance	Trimestriel	DAPSA RPROG	
	Nombre de Revue Annuelle Conjointe organisée	1	1	1	1	1	Fiche RAC Rapport RAC	Trimestriel	DAPSA	
	Nombre de rencontre du conseil supérieur	1	1	1	1	1	Fiche rencontre CSO ASP	Annuel	DAPSA	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
	d'orientation agro-sylvo-pastoral						Rapport trimestriel MAER			
Extrant 4.1.1 : Le système de suivi-évaluation du MAER est mise en place et est fonctionnel	Nombre de système de suivi-évaluation du MAER est mise en place et est fonctionnel	0	1	0	0	0	Fiche SSE du MAER Rapport trimestriel MAER	Annuel	DAPSA	
Extrant 4.1.2 : La mise en place de cadre de concertation, de dialogue et partenariat est renforcée	Nombre de cadre de concertation, de dialogue et partenariat mise en place et fonctionnel	1	1	1	1	1	Fiche cadre de concertation, dialogue et partenariat Rapport trimestriel MAER	Annuel	DAPSA	
Extrant 4.1.3 : L'engagement du secteur privé est renforcé	Part du secteur privé dans le budget du MAER	10%	15%	20%	25%	30%	Fiche répartition du budget Rapport trimestriel MAER	Annuel	DAGE DAPSA DA DHORT DMER	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
Extrant 4.1. 4: La prise en compte du genre dans les documents de stratégies est effective	Nombre de documents stratégiques élaborés dont le genre est pris en compte	2	2	3	4	4	Fiche Document de stratégie élaboré Rapport trimestriel MAER	Trimestriel	DAPSA Cellule genre	
Résultat immédiat 4.2 : La coordination des activités est assurée de manière adéquate	Nombre d'activités de coordination organisées avec les parties prenantes	3	3	3	3	3	Fiche activités de coordination Rapport trimestriel MAER	Trimestriel	DAPSA	
Extrant 4.2.1 : Les rejets des dossiers de dépenses sont réduits	% de rejet des dossiers de dépenses	30%	20%	10%	5%	0%	Fiche rejet des dossiers de dépenses Rapport trimestriel DAGE	Trimestriel	DAGE	
+Extrant 4.2.2 : Le niveau d'exécution du plan de passation des marchés est accru	Taux d'exécution du plan de passation des marchés	+90%	+90%	+90%	+90%	+90%	Fiche exécution PPM	Trimestriel	DAGE Cellule passation des marchés	

Enoncé d'objectif	IOV	Valeur cible					Méthode de collecte / Sources de données	Fréquence	Responsable de la collecte	Hypothèses
		21	22	23	24	25				
							Rapport trimestriel CPM			
Extrant 4.2.3 : Le niveau d'exécution du budget du MAER est accru	Taux d'exécution du budget du MAER	+95%	+95%	+95%	+95%	+95%	Fiche exécution du budget Rapport trimestriel DAGE	Trimestriel	DAGE	

ANNEXE 2 : Budget global des programmes prioritaires du PASAD

LIBELLE PROJET	2021	2022	2023	COUT TOTAL
PROGRAMME NATIONAL D'AUTOSUFFISANCE EN RIZ HORIZON 2023 (PNAR23)	100 029 080 839	126 758 696 992	142 032 955 298	368 820 733 129
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE(PNDH)	48 498 498 600	54 354 354 300	47 147 147 100	150 000 000 000
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DES CEREALES	52 777 045 249	69 552 411 653	77 670 543 098	200 000 000 000
PROGRAMME DE RECENSEMENT NATIONAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	2 240 000 000	2 560 000 000	1 600 000 000	6 400 000 000
PROGRAMME DE REFECTION DES SERVICES DECONCENTRES ET CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA SODAGRI	600 000 000	800 000 000	600 000 000	2 000 000 000
TOTAL	204 144 624 688	254 025 462 945	254 025 462 945	727 220 733 129

ANNEXE 3 : Besoins et équipements de production

Années	Tracteurs + offsets + remorques							
	VFS		ANAMBE		PLUVIAL		TOTAL tracteurs	Coût total
	Nombre	valeur	Nombre	valeur	Nombre	valeur		
2021	110	4 070 000 000	9	333 000 000	35	1 295 000 000	154	5 698 000 000
2022	115	4 255 000 000	9	333 000 000	50	1 850 000 000	174	6 438 000 000
2023	90	3 330 000 000	14	518 000 000	68	2 516 000 000	172	6 364 000 000
TOTAL	315	11 655 000 000	32	1 184 000 000	153	5 661 000 000	500	18 500 000 000

Besoins en équipements complémentaires de production

Années	AUTRES EQUIPEMENTS DE PRODUCTIONS											
	VFS				ANAMBE				PLUVIAL			
	Charrues	valeur	repiqueuses	valeur	Charrues	valeur	repiqueuses	valeur	Charrues	valeur	repiqueuses	valeur
2021	14	35 000 000	13	45 500 000	5	12500000	2	7000000	21	52 500 000	22	77 000 000
2022	13	32 500 000	12	42 000 000	8	20 000 000	2	7 000 000	23	57 500 000	1	3 500 000
2023	36	90 000 000	42	147 000 000	3	7500000	1	3500000	14	35 000 000	14	49 000 000
TOTAL	63	157 500 000	67	234 500 000	16	40 000 000	5	17 500 000	58	145 000 000	37	129 500 000

Années	EQUIPEMENTS DE RECOLTES											
	VFS				Anambe				PLUVIAL			
	Moisson neuses	valeur	botteleuses	valeur	Moisson neuses	valeur	Botte leuses	valeur	Faucheuses	valeur	Botte leuses	valeur
2021	26	2 600 000 000	13	39 000 000	6	600000000	6	18000000	6	18 000 000	1	3 000 000
2022	28	2 800 000 000	10	30 000 000	2	200 000 000	1	3 000 000	3	9 000 000	1	3 000 000
2023	26	2 600 000 000	83	249 000 000	2	200000000	3	9000000	14	42 000 000	9	27 000 000
TOTAL	80	8 000 000 000	106	318 000 000	2	1 000 000 000	10	30 000 000	23	69 000 000	11	33 000 000

ANNEXE 4 : DONNÉES SUR LES PRODUCTIONS IMPORTATIONS EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Production riz (tonnes)	559 021	906 348	945 617	1 011 269	1 206 587	1 155 730
Production mil (tonnes)	408 993	749 874	651 236	875 484	897 574	807 044
Production maïs (tonnes)	178 732	304 296	346 030	410 364	485 777	530 855
Production sorgho (tonnes)	102 323	188 500	178 028	215 491	295 463	270 168
Production arachide (tonnes)	669 329	1 050 042	991 427	1 405 223	1 500 588	1 421 288
Production oignon (tonnes)	245 000	367 500	393 225	400 000	434 112	444 871
Production pomme de terre (tonnes)	29 680	52 230	67 485	118 783	140 000	158 875
Exportations graine d'arachides	20 000	77 590	172 769	123 176	88 688	309 853
Importations oignons (tonnes)	101 641	130 958	151 205	142 389		
Montant subvention intrants (milliards FCFA)	36	34	36	48	63	40
Montant subvention matériels (milliards FCFA)	3	4				
Importations riz (millions FCFA)	205 600	226 408	193 712	251 964	270 177	201 063
Importations riz (tonnes)	1 111 027	1 159 334	973 759	1 181 326	1 284 188	891 415
Importations oignons (tonnes)	122 552	139 137	155 122	191 276	131 762	147 071
Importations pommes de terres (tonne)	75 551	80 693	83 270	77 113	43 417	55 135
Importations maïs (millions FCFA)	24 195	25 008	25 756	35 459	45 994	42 462

ANNEXE 5 : Les instruments du PASAD

(Source : Rapport IPAR/FAO et Données MAER)

Au-delà des activités, programmes et projets du PASAD, un certain nombre d'instruments seront disponibles pour accompagner la mise en œuvre du PASAD.

L'approche fondée sur les instruments (ASI) est définie comme une approche systématique et systémique de la planification des investissements.

Un instrument de politique est défini comme un outil utilisé par les gouvernements pour obtenir un résultat (Cairney, 2015).

Quatre types d'instruments de politique sont généralement observés :

- Mesures réglementaires (décrets, loi etc.);
- Mesures économiques (subventions, mesures fiscales incitatives et non incitatives) ;
- Mesures de développement d'infrastructures pour soutenir la production, la commercialisation ;
- Mesures institutionnelles et organisationnelles.

Dans la pratique courante un instrument est une combinaison de mesures relevant de plusieurs catégories/types.

Dans le cadre du PASAD, les instruments qui seront mis en œuvre sont les suivants :

Mesures économiques : Subventions

C'est l'instrument le plus utilisé en termes de :

- Subventions sur les prix des intrants (Montant annuel moyen sur 5 ans) : Les taux de subvention varient entre 40 et 60%.
- Subventions sur le matériel agricole (Montant annuel moyen sur 5 ans)
- Subventions sur le prix au producteur de l'arachide (Montant annuel moyen sur 5 ans)

Mesures réglementaires : Limitations des importations ou interdiction des exportations

- Limitations des importations sur l'oignon : Année, volumes bloquées (volume moyen des importations du produit sur 5 ans)
- Interdiction des exportations de l'arachide : volumes exportés les 5 années précédentes

Mesures organisationnelles :

- Le budget-programme
- Le FNDASP
- Les interprofessions

Mesures de développement d'infrastructures pour soutenir la production, la commercialisation ;

Dans le cadre des projets et programmes de l'État, il y a un volet important de création d'infrastructures de soutien à la chaîne de valeur (production, transformation, stockage)

Il demeure cependant qu'un instrument regroupe généralement plusieurs types de mesures. Nous présentons ci-dessous quelques instruments.

1. L'assurance indicielle

C'est pour élargir son système national de protection sociale et prendre en compte toutes les couches vulnérables que l'État du Sénégal a élaboré une Stratégie de Protection Sociale en 2005, qui a été mise à jour 10 ans après, sous forme d'une nouvelle Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS, 2016-2035), sous la coordination de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN), chargée de faciliter la mise en cohérence des politiques publiques pertinentes en la matière. Dans cette nouvelle stratégie, la protection sociale est considérée désormais comme un investissement au même titre que les infrastructures et non plus comme une simple dépense.

Les différents types de mesures que l'on retrouve dans cet instrument peuvent être regroupés en grandes catégories, selon la nomenclature ci-après :

- A. Législation et réglementation : loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP)-
- B. Agence d'exécution : création de la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS).
- C. Mesures économiques et financières : Participation de l'Etat au capital de la CNAAS, à hauteur de 35% du capital social de 1,5 milliards FCFA à la création de la CNAAS, augmenté plus tard à 3,15 milliards FCFA en 2019
- D. Infrastructures et équipements : i) Installation et entretien de pluviomètres automatiques dans les zones d'intervention, à raison d'un pluviomètre pour 5 à 7 km² (288 pluviomètres au total installés à ce jour permettant de couvrir presque toutes les parties du territoire où l'agriculture pluviale est pratiquée); ii) Acquisition d'imageries satellitaires pour l'ensemble des zones Centre, Sud et Est du pays et pour toutes les spéculations assurées par la compagnie dans ces zones (riz pluvial, mil maïs, coton et arachide) dans le cadre de l'assurance indicielle ; iii) Installation et entretiens d'équipements et matériels adaptés (collecte de primes, paiements d'indemnités etc.). Cela comprend les infrastructures et équipements de la CNAAS mais aussi ceux des autres acteurs impliqués dans la collecte des primes, le paiement des indemnités ainsi que tous les autres équipements considérés comme partie intégrante de la logistique de gestion du système d'assurance indicielle.
- E. Communication et renforcement de capacité : Ce volet comprend notamment les activités de formation de sensibilisation et de communication. Cela prend en compte les ateliers de formation et de sensibilisation qui sont organisés chaque année à l'approche de la saison des pluies.

Le volume d'activités de la CNAAS a nettement évolué depuis sa création en 2009. En 10 ans, la compagnie a multiplié son chiffre d'affaires par 45 passant de 41 millions de francs CFA environ à 1,856 milliards entre 2009 et 2019. Le taux de croissance moyen sur la période s'élève à 55% environ. Les années de plus forte croissance du chiffre d'affaires correspondent au pile moment de l'introduction du produit d'assurance agricole indicielle, notamment en 2012 et en 2013. L'ensemble de ce chiffre d'affaire est obtenu grâce à la vente des polices d'assurances qui sont subventionnées à hauteur de 50% par l'Etat. La figure suivante présente l'évolution du montant des chiffres d'affaires annuel de la CNAAS qui correspondent également au montant de subventions obtenues du gouvernement. Au total, depuis sa création, la CNAAS aurait perçu près de 3,7 milliards de subvention du gouvernement. Selon la direction générale de la compagnie, la subvention a été toujours versée par l'Etat qui a donc toujours respecté ses engagements mêmes si des retards récurrents sont notés avant les remboursements.

2. Le budget programme

L'entrée en vigueur de la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, adoptée dans le cadre de la transposition des directives du cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA de 2009, entraîne pour le Sénégal, à l'instar des autres pays membres de l'Union, une

réforme en profondeur de son dispositif budgétaire. En effet, le budget de l'Etat, jusqu'alors construit selon une logique de moyens, change ainsi de paradigme et s'adosse désormais sur une logique de gestion axée sur les résultats (GAR). En conséquence, le budget dit de moyens laisse place au budget dit de programme, construit à partir des politiques publiques, décomposées en programmes. A ces programmes sont associés des objectifs précis, arrêtés en fonction de finalité d'intérêt général et des résultats attendus. L'atteinte de ces résultats est mesurée par des indicateurs de performance (cf. article 12 de la LOLF). Le budget programme constitue en soi une nouveauté, tant du point de vue conceptuel qu'en terme de présentation, de contenu et de finalité.

Le budget 2021 du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) s'élève à 170 milliards 915 millions 801 mille 689 francs CFA. En valeur absolue, ce département ministériel va recevoir, pour 2021, 18 milliards 871 millions 276 mille 490 francs CFA de plus sur le budget qui lui avait été octroyé en 2020.

Les fonds prévus pour l'agriculture et les équipements agricoles sont structurés en quatre programmes budgétaires, dont :

- La sécurisation de la base productive et le développement des infrastructures rurales, pour un montant de 52 milliards 275 millions 555 mille 641, soit 30,59% du budget.
- Les volets production, diversification et valorisation des produits agricoles bénéficieront d'un montant de 107 milliards 778 millions 452 mille 174 francs, soit 63,06% du budget du MAER.
- L'accompagnement à la production, avec le financement, la recherche, la formation et l'appui-conseil, pour un montant de 71 milliards 379 millions 34 francs, soit 4,96% du budget.
- Les rubriques « pilotage », « gestion » et « coordination administrative », recevront 2 milliards 390 millions 414 mille 840 francs, soit 1,40% du budget.

3. Le FNDASP

Le Fonds National de Développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP) est institué par la Loi n° 2004 - 16 du 4 juin 2004 portant Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) en son article 72.

Le Décret n°2007-1146 du 04 octobre 2007 édicte les règles d'organisation et de fonctionnement du FNDASP.

L'arrêté n° 10203 du 4 octobre 2007 porte composition, organisation et fonctionnement du Comité de gestion du FNDASP composé de : (i) six (06) membres émanent des ministères, (ii) trois (03) de l'Association des Elus locaux, (iii) quatre (04) des Organisations professionnelles agricoles, et (iv) quatre (04) du secteur privé.

L'arrêté n° 8252 du 10 octobre 2012 entérine la sélection, par appel à candidatures, du Directeur exécutif du Fonds.

Le FNDASP finance sur une base compétitive et contractuelle des programmes de :

- La diffusion à grande échelle des innovations à travers une approche chaîne de valeur des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- La formation des producteurs ;
- L'appui institutionnel (structuration et gouvernance) aux Organisations de Producteurs.

De 2014 à 2020, pas moins de cinq milliards sept cent soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-deux mille huit cent sept (5 774 882 807) F CFA ont été investis pour le financement de cinquante-sept (57) projets de services agricoles :

- 13 dans la structuration des filières (riz, maïs, anacarde, oignon, tomate, banane, manioc, patate douce, mangue, lait, porc, aviculture et pêche artisanale) ;
- 35 dans le renforcement de capacités (oignon, riz, maïs, tomate, manioc, banane, bétail/viande, banane, porc, et aviculture) et
- 9 dans la diffusion de technologies (manioc, patate douce, oignon, tomate industrielle et bétail/viande).

La stratégie d'intervention du FNDASP comprend plusieurs étapes résumées comme suit.

Étape 1 : Le FNDASP appuie l'organisation et la régulation du SNCASP, notamment à travers la sélection et l'agrément des prestataires publics et privés de CASP ;

Étape 2 : le Fonds accompagne ce réseau de prestataires agréés du SNCASP dans (i) la construction sociale de l'offre de services agricoles basée sur la commande publique et la demande privée, (i) la formulation et la planification de propositions de projets avec les Filières;

Étape 3 : les propositions de projets font l'objet d'évaluation avant d'être soumises pour approbation au Comité de Gestion qui donne mandat à la Direction Exécutive de les intégrer dans le PTBA et de lancer par la suite l'appel à exécution de projets ;

Étape 4 : L'appel à exécution de projets est lancé à l'intention des prestataires agréés du SNCASP qui soumettent ainsi des propositions d'offres techniques et financières ;

Étape 5 : Les prestataires agréés dont les offres sont retenues reçoivent une notification et sont invités à la négociation et contractualisation avec le FNDASP ;

Étape 6 : L'exécution des projets est assujettie à une assurance qualité, un contrôle administratif et financier et un suivi-évaluation décliné en (i) suivi de projets, (ii) évaluation par les bénéficiaires, (iii) évaluation et étude d'impact des projets ;

Étape 7 : La certification de la qualité des projets repose sur les résultats de l'assurance qualité.

4. LES SUBVENTIONS AGRICOLES

L'État du Sénégal s'est engagé dans une politique de subvention afin de faciliter l'accès aux producteurs à des intrants de qualité et de créer les conditions d'une bonne productivité agricole. Les intrants subventionnés constituent de ce fait l'une des principales politiques nationales d'appui au sous-secteur de l'agriculture, notamment aux producteurs.

Depuis le retour du Programme Agricole en 2000, l'Etat consacre diverses mesures pour soutenir la production agricole à travers la subvention des intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires) et du matériel et équipement agricoles (mécanisation, motorisation).

La subvention peut être défini comme la prise en charge par l'Etat d'une partie ou totalité des coûts d'achat des intrants / équipement agricole à supporter par les producteurs.

Elle porte essentiellement sur :

- ▶ le prix au producteur pour les intrants de production: fixé à un niveau inférieur au prix sur le marché international pour l'engrais et l'équipement agricole motorisé et un prix inférieur à celui du marché local pour les semences;
- ▶ Le prix à la commercialisation pour la collecte de l'arachide : prix plancher fixé par le CNIA et entériné par l'Etat (tenant compte du prix de l'arachide sur le marché international) ;

Les quotas des intrants (engrais et semences) sont déterminés sur la base de l'enveloppe destinée à leur subvention. Pour les engrais il est tenu compte de l'importance de la culture à laquelle ils sont destinés (par exemple, le 6-20-10 engrais destiné essentiellement à l'arachide aura un quota plus important que celui du 9-23-30 destiné à la tomate industrielle).

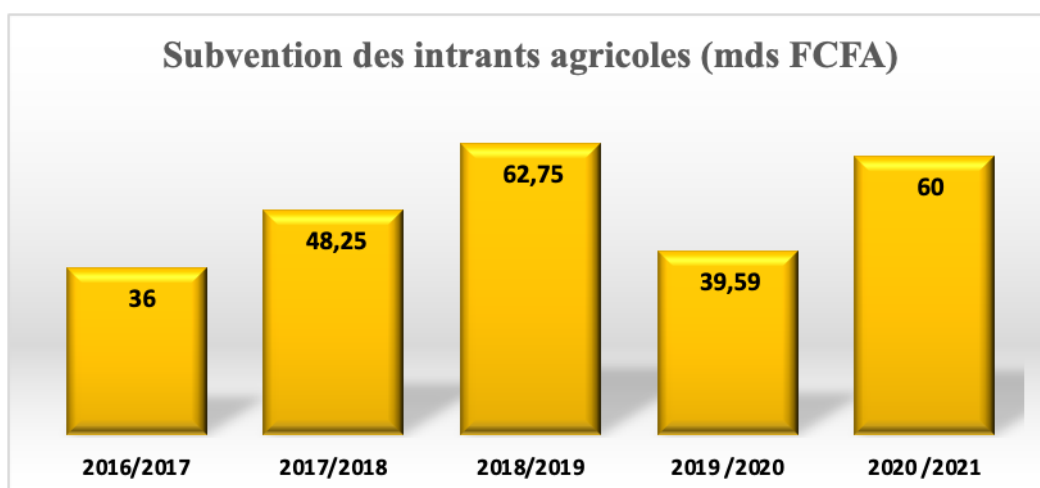
Le taux de subvention est déterminé par le MAER en fonction des disponibilités financières ; il est resté presque stable pendant longtemps mais a connu une baisse de 10% pour les engrais de la campagne 2019/2020.

NB : taux généralement sup à 50% selon le type (semence ou engrais) et la nature de l'intrant (certifié ou écrémé)

D'énormes efforts financiers ont été consentis par l'Etat du Sénégal en termes de subvention du secteur agricole au cours de ces cinq dernières années. En 2018, les subventions agricoles ont coûté à l'Etat du Sénégal 0,5% du PIB. De la campagne agricole 2016/2017 à la campagne agricole 2018/2019, les montants alloués à la subvention sont passés de 36 milliards à plus de 62 milliards de FCFA soit une hausse de 74%. Ceci s'explique par l'ambition de l'Etat de booster la production agricole pour l'atteinte des objectifs de production tant en cultures horticoles, en cultures vivrières qu'en cultures de rente (plus de 1 million de tonnes d'arachide produites en 2018).

Pour la campagne 2020/2021, qui a coïncidé avec la pandémie de la Covid-19 qui a perturbé l'économie sénégalaise et affecté durement les populations rurales, l'Etat a opté pour une politique de résilience mais également d'accompagnement du monde agricole notamment en portant la subvention de ladite campagne agricole de 40 à 60 milliards de FCFA.

La figure ci-dessous illustre les niveaux de subvention consentie par l'Etat les cinq dernières années.



L'exécution du programme de subvention s'effectue suivant les étapes ci-dessous :

4.1. Choix des fournisseurs

Le choix des fournisseurs se fait avec une grande rigueur dans le contrôle et le suivi des mises en place.

Un comité restreint soumet, pour validation, au comité national une liste provisoire des fournisseurs ayant adressé au MAER une demande d'agrément pour la fourniture d'intrants, avec quotas. Sur la base de cette liste, le Ministre de l'Agriculture adresse aux fournisseurs retenus une notification indiquant le type d'intrant et les quotas attribués.

4.2. Modalités de mise en place

La Direction de l'Agriculture fait une proposition de répartition par Région en tenant compte des objectifs de production assignés à celle-ci.

Cette proposition est soumise aux DRDR qui proposent une répartition par point de cession.

Cette dernière répartition finalisée est transmise à la Direction de l'Agriculture qui la notifie aux fournisseurs retenus et leur demandant d'entamer la mise en place avec des délais impartis en relation avec les différentes commissions de cession des intrants et matériel agricole.

4.3. Modalités de réception et de cession

Le Ministre de l'Agriculture signe chaque année une lettre circulaire qui renouvelle le Comité National de Supervision, de Contrôle et de Suivi des Opérations de Cession des Intrants et Matériels Agricoles. Il s'adresse aux Autorités administratives locales, pour leur demander de renouveler (ou d'instituer) des commissions régionales, départementales et locales. A l'image du Comité National, les commissions régionales, départementales et locales comprennent l'ensemble des acteurs des localités concernées : autorités administratives, collectivités locales, services techniques, ONG, producteurs à travers leur organisation, groupements féminins et mouvements de jeunesse.

La réception et la cession des intrants et du matériel agricole se font au niveau des commissions locales présidées par les Sous-préfets ou les personnes qu'ils auront désignées. Le Comité National de Supervision, de Contrôle et de Suivi des Opérations de Cession des Intrants et Matériels Agricoles effectue au moins une mission d'information et de contrôle sur l'ensemble du territoire national.

L'établissement de supports comptables harmonisés constitue l'une des innovations majeures cette année. En effet, des modèles de procès verbaux de réception et de fin de cession et des journaux de vente sont remis aux fournisseurs et aux commissions. Ces commissions établissent des procès verbaux de réception et de fin de cession signés par tous les membres. Toutes les quantités effectivement reçues y figurent et celles qui sont cédées ainsi que le nom et adresse du fournisseur. Le journal de vente recense l'ensemble des bénéficiaires.

Pour garantir la transparence et éviter les détournements d'objectifs, une batterie de mesures administratives, réglementant les mouvements des biens du programme agricole, a été prise par le Ministère de l'Agriculture. Des lettres ont été adressées aux Ministères de l'Economie et des Finances, des Forces Armées, de l'Intérieur, du Commerce et de la Décentralisation, leur demandant d'appuyer les services du Ministère de l'Agriculture dans le travail de contrôle et de surveillance pour assurer une régularité des opérations de cession.

Les producteurs désireux d'acquérir des intrants se présentent devant la commission avec leur carte d'identité nationale et émargent sur le journal de vente. A l'émargement, les bénéficiaires s'acquittent du prix de cession au producteur fixé par lettre circulaire du Ministre en début de campagne.

4.4. Modalités de réception et de certification des factures

Une fois que la cession des intrants est réalisée, le fournisseur est tenu de déposer, à la Direction de l'Agriculture, la facture des quantités vendues accompagnée du journal de vente et du Procès-verbal de cession visé par le Préfet ou le Sous-préfet de la localité, le chef du Service départemental de développement rural et le Président de la commission de vente.

Ces pièces justificatives sont soumises dans un premier temps à un agent du Bureau administratif et financier pour un contrôle de conformité et dans un second temps à une commission de vérification.

C'est à l'issue des travaux de la commission de vérification que la facture est certifiée par le Directeur de l'Agriculture pour être ainsi transmise au DAGE du MAER afin que le paiement du fournisseur puisse se réaliser.

Axes stratégiques				
PSE	PNIASAN	LPSDA	DPPD (programmes budgétaires)	PASAD
Transformation structurelle de l'économie et croissance	Amélioration et sécurisation de la base productive	Augmenter la production et la productivité agricoles	Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	Amélioration et sécurisation de la base productive
	Accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique	Augmenter la production et la productivité agricoles	Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	Accroissement durable de la productivité et de la production agricole
		Diversifier les spéculations et les systèmes de productions agricoles		
	Développement des chaînes de valeur agro-alimentaires et agro-industrielles, contractualisées, inclusives et orientées vers la demande nationale, régionale et internationale	Renforcer les services agricoles	Accompagnement à la production : Financement, Recherche, Formation agricole et rurale et Appui conseil	Renforcement des services agricoles
Amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance, du financement du secteur agricole et de la sécurité	Améliorer la gouvernance du secteur	Pilotage et coordination administrative du MAER	Amélioration de la gouvernance du secteur agricole	

Axes stratégiques				
PSE	PNIASAN	LPSDA	DPPD (programmes budgétaires)	PASAD
	alimentaire et de la nutrition			
	Renforcement du capital humain	Améliorer la gouvernance du secteur	Pilotage et coordination administrative du MAER	Amélioration de la gouvernance du secteur agricole
	Amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de pauvreté/vulnérabilité	But		

Tableau : Organisation des commissions techniques de suivi de l'exécution des activités/filières.

Filières	Président	Secrétariat
Arachide	Interprofession arachide	Direction de l'Agriculture
Mil/Sorgho	Table filière mil/sorgho	Direction de l'Agriculture
Mais	Interprofession maïs/ collège producteurs	Direction de l'Agriculture
Fonio	OP /faitière/Interprofession fonio	Direction de l'Agriculture
Niébé	Table filière niébé/OP	Direction de l'Agriculture
Sésame	Table filière sésame /OP	Direction de l'Agriculture
Riz	Interprofession riz	SAED, SODAGRI
Coton	Interprofession coton	SODEFITEX
Oignon	Interprofession oignon	Direction de l'Horticulture
Pomme de terre	Interprofession Pomme de terre	Direction de l'Horticulture
Carotte	Interprofession carotte	Direction de l'Horticulture
Chou	Interprofession chou	Direction de l'Horticulture
Patate douce	Interprofession patate douce	Direction de l'Horticulture

Manioc irrigué	Interprofession manioc	Direction de l'Horticulture
Gombo	Interprofession gombo	Direction de l'Horticulture
Bissap	Interprofession bissap	Direction de l'Horticulture
Pastèque	Interprofession pastèque	Direction de l'Horticulture
Haricot vert	Interprofession haricot vert	Direction de l'Horticulture
Banane	Interprofession banane	Direction de l'Horticulture
Tomate	Interprofession tomate Industrielle	Direction de l'Horticulture
Fruits et Légumes d'exportation	Interprofessions/Faitières et OP mangues, haricot vert, melon, pastèques, etc.	Direction de la Protection des Végétaux
Anacarde	Interprofession anacarde	Direction du commerce